

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 214

10 mars 2005

### SOMMAIRE

Adhara S.A. ....	10242	Linxx Services S.A., Luxembourg .....	10252
Adhica Holding S.A. ....	10254	Lock S.A., Luxembourg .....	10244
Afford Holdings S.A., Luxembourg .....	10271	Long Island International S.A.H., Luxembourg ..	10269
Batimmo, S.à r.l., Remich .....	10255	Lostres Holding S.A., Luxembourg .....	10243
Batimmo, S.à r.l., Remich .....	10255	Lux Diversity S.A., Luxembourg .....	10248
Batimmo, S.à r.l., Remich .....	10255	Lux International Strategy, Sicav, Luxembourg ..	10270
Bau Concept & Constructions S.A., Pétange .....	10252	Luxcommunication S.A., Luxembourg .....	10248
Beverly Investments Holding S.A., Luxembourg ..	10246	Luxlait Produits, S.à r.l., Luxembourg .....	10243
C.P.O. International S.A.H., Luxembourg .....	10268	M.D.M. Holding S.A., Luxembourg .....	10248
Cadimex Holding S.A. ....	10254	Millennium S.A.H., Luxembourg .....	10261
Charlene S.A.H., Luxembourg .....	10248	Milton Holding S.A., Luxembourg .....	10260
Clarté S.A.H., Luxembourg .....	10241	Montefin S.A., Luxembourg .....	10272
Com7 Evolution, S.à r.l., Luxembourg .....	10254	Nael, S.à r.l., Luxembourg .....	10256
Com7 Evolution, S.à r.l., Luxembourg .....	10255	Nord Est Investment Partners S.A., Luxembourg	10246
De Longhi Holding S.A., Luxembourg .....	10253	Nordea Alternative Investment, Sicav, Luxbg-Fin-	del .....
De Longhi Holding S.A., Luxembourg .....	10253	del .....	10226
Déclic S.A., Luxembourg .....	10261	Pamushana Holding S.A., Luxembourg .....	10260
Déclic S.A., Luxembourg .....	10261	Pamushana Holding S.A., Luxembourg .....	10260
DWS EuroChance Garant. ....	10271	Performa Fund Sicav, Luxembourg .....	10270
DWS Rendite 2005 .....	10271	Pfizer Enterprises, S.à r.l., Luxembourg .....	10247
Erasec Finance Holding S.A., Luxembourg .....	10249	Pro Fonds (Lux) Sicav, Luxembourg-Strassen. ....	10271
Erasec Finance Holding S.A., Luxembourg .....	10249	Sarasin Investmentfonds, Sicav, Luxembourg .....	10268
Erasec Finance Holding S.A., Luxembourg .....	10249	Sibelga S.A., Luxembourg .....	10248
Ergonom Group S.A., Luxembourg .....	10242	Sober International S.A., Luxembourg .....	10267
Euro Estate, S.à r.l., Luxembourg .....	10247	Squad Capital .....	10244
Extralux International S.A., Luxembourg .....	10241	Starlife S.A., Luxembourg .....	10262
Finami 443 Holding S.A., Luxembourg .....	10268	Starlife S.A., Luxembourg .....	10264
Gestex S.A., Luxembourg .....	10267	Technossence S.A., Luxembourg .....	10250
H-G Participations, S.à r.l., Luxembourg .....	10242	Tectum Immobilier S.A., Esch-sur-Alzette .....	10249
IDR Holding S.A., Luxembourg .....	10264	Trisport 69-77 S.A., Niederanven .....	10264
ING (L) Dynamic, Sicav, Luxembourg .....	10269	Utopia S.A., Luxembourg .....	10272
ING (L) Technix, Sicav, Luxembourg .....	10269	Veva S.A., Luxembourg .....	10261
International Patent Development and Trade		Walespart Holding S.A., Luxembourg .....	10261
S.A.H., Luxembourg .....	10247		

**NORDEA ALTERNATIVE INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2220 Luxembourg-Findel, 672, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 106.173.

 —  
**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twenty-second of February.  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. NORDEA BANK S.A., a société anonyme, with registered office in L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf,
2. NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., a société anonyme, with registered office in L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf,

both represented by Mr. Kim Asger Olsen, managing Director of NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., with professional address at 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel, by virtue of proxies given on February 21, 2005.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme, which they form between themselves:

**Art. 1. Formation.** There is hereby established, among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name NORDEA ALTERNATIVE INVESTMENT qualifying as a Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), (hereafter referred to as the «Company») with multiple compartments.

**Art. 2. Life.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to place the funds available to it in various securities, financial derivative instruments and other permitted assets utilising a broad range of alternative and conventional investment and trading strategies with the purpose of spreading investment risk and affording its shareholders the results of the management of the Company's assets. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted by Part II of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the «2002 Law»).

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the commune of Sandweiler in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of those abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company shall at all times be equal to the value of the net assets of the Company as determined in accordance with Article eighteen hereof.

The minimum capital of the Company shall be one million two hundred and fifty thousand euros (1,250,000.- EUR).

The initial subscribed capital shall be thirty-nine thousand euros (39,000.- EUR) divided into three hundred and ninety (390) fully paid up shares of Nordea Alternative Investment - Managed Derivatives Fund of no par value.

The Board of Directors is authorised without limitation and at any time to issue distribution or accumulation shares of no par value for all Sub-funds at the respective Net Asset Value per share determined in accordance with Article eighteen hereof without reserving to existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any duly authorised person, the duties of accepting subscriptions for, receiving payment for and delivering such new shares.

Shares of any Sub-fund may be issued as either distribution or accumulation shares as the Board of Directors may decide. Distribution shares shall be entitled to payment of a dividend in case payment of a dividend is decided.

Accumulation shares shall not be entitled to any dividend payments. The Board of Directors may further decide to create other classes of shares with specific charges or fee structure or other characteristics as described in the sales documentation. Furthermore, the Board of Directors may decide to create in each class of shares two or more sub-classes of shares whose assets shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the relevant Sub-fund but where a specific sales and redemption charge structure, fee structure, reference currency or other specificity is applied to each sub-class.

Shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different Sub-funds and the proceeds of the issue of each Sub-fund shall be invested pursuant to Article three hereof.

Shares shall be issued in registered non-certificated form only.

Fractions of registered shares may be issued up to ten thousandth of a share. Fractions of shares will have no voting rights but will participate in the distribution of dividends, if any, and in the liquidation distribution.

**Art. 6. Restrictions on ownership of Shares.** In the interest of the Company, the Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any physical person or legal entity.

**Art. 7. Meetings.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of this Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on 15 March each year at 3.00 p.m. local time. If such day is a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. A «bank business day» means every weekday on which banks are open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. The annual general meeting may be held outside of Luxembourg, if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meeting.

All meetings shall be convened in the manner provided for by Luxembourg law.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person (who need not be a shareholder and who may be a Director of the Company) as his proxy, which appointment shall be in writing or a signed telefax or similar communication.

Resolutions concerning the interests of the shareholders of the Company shall be taken in a general meeting and resolutions concerning the particular rights of the shareholders of one specific Sub-fund shall in addition be taken by this Sub-fund's general meeting.

Except as otherwise provided herein or required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes of the shareholders present or represented at the meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders, including, without limitation, conditions of participation in meeting of shareholders.

**Art. 8. Board of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period ending at the next annual general meeting and shall hold office until their successors are elected. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of the shareholders.

**Art. 9. Chairman.** The Board of Directors shall choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members one or more Vice-Chairmen. It may also choose a secretary who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of shareholders or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another Director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore, or in their absence or inability to act, the shareholders may appoint another Director or an officer of the Company as chairman pro-tempore by vote of the majority of shares present or represented at any such meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another Director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore.

The Board of Directors from time to time shall appoint the officers of the Company, including officers considered necessary for the operation and management of the Company, who need not to be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation shall have the power and duties given them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing or telefax, e-mail or similar communication from each Director. Separate notices shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as proxy, which appointment shall be in writing or a telefax, e-mail or similar communication.

The Board of Directors can deliberate or act with due authority if at least a majority of the Directors is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

Resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held.

Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, e-mail or similar communication.

**Art. 10. Minutes.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman, or in his absence, by the chairman pro-tempore who presided at such meeting or by two Directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by the chairman pro-tempore of that meeting, or by two Directors or by the secretary or an assistant secretary.

**Art. 11. Powers.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration, disposition and execution in the Company's interest. All powers not expressly restricted by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors is authorised to determine the Company's investment policy in compliance with the relevant legal provisions and the object set out in Article three hereof.

The Company will appoint a management company (hereinafter the «Management Company») governed by Chapter 13 of the 2002 Law. The Board of Directors shall have the power to appoint such Custodian and other service providers as it determines necessary from time to time.

**Art. 12. Investment restrictions.** The Board of Directors has the power to determine the investment policies and strategies of the Company, based upon the principle of risk spreading, and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with the 2002 Law and any other applicable regulations.

**Art. 13. Invalidity and liability towards third parties.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, officer or an employee of such other corporation or entity, provided, however, that the Company shall not knowingly purchase or sell portfolio investments from or to any of its officers or Directors, or to any entity in which such officers or Directors hold 10% or more of the issued shares.

**Art. 14. Indemnity.** The Company may indemnify any Director or officer, and their heirs, executors and administrators, against expenses reasonable incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other fund of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 15. Delegation.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as an authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company or third parties who may, if the Board of Directors so authorizes, re-delegate such powers in turn.

The Board of Directors shall delegate the distribution, administration and investment management of the Company to the Management Company who may redelegate such functions to third parties subject to the conditions laid down under Article 85 of the 2002 Law.

**Art. 16. Signatures.** The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of any duly authorised Director or officer of the Company or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 17. Redemption and Conversion of Shares.** As is more specifically described herein below, the Company has the power to redeem its own outstanding fully paid shares at any time, subject solely to the limitations set forth by law.

A shareholder of the Company may at any time irrevocably request the Company to redeem all or any part of his shares of the Company. In the event of such request, the Company shall redeem such shares subject to any suspension of this redemption obligation pursuant to Article eighteen hereof. Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

If requests for conversion and/or redemption on any Valuation Day exceed 10 per cent of a Sub-fund's shares, the Company reserves the right not to be bound to convert and/or redeem on any one Valuation Day more than 10 per cent of the value of the shares then in issue in such Sub-fund. The shares which are not redeemed and/or converted but which would otherwise have been redeemed and/or converted will be redeemed and/or converted on the next Valuation Day (subject to further deferral if the deferred requests themselves exceed 10 per cent of the shares then in issue) in priority to any other shares for which redemption and/or conversion requests have been received.

The shareholder will be paid a price per share equal to the Net Asset Value per share of the relevant Sub-fund and/or class and/or sub-class as determined on the relevant Valuation Day in accordance with the provisions of Article eighteen hereof. The Board of Directors may decide to deduct the Net Asset Value per share with a redemption fee as specified in the sales documentation.

Redemption applications received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on a business day preceding a Valuation Day shall be processed at the Net Asset Value determined on that Valuation Day; if redemption applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value determined on the following Valuation Day.

Payment to a shareholder under this Article will be made in cash or by cheque or bank transfer at the choice of the shareholder. Payment shall be made in the base currency of the respective Sub-fund or, at the request and expense of the shareholder, in any freely convertible currency at the rate of exchange for the Sub-fund's base currency on the date of payment in cash or, in case of cheque or bank transfer, on the date of dispatch of payment. Payment shall normally be available or dispatched within 8 (eight) business days after the relevant Valuation Day and receipt of the correct documentation. If in exceptional circumstances the liquidity of a Sub-fund is not sufficient to enable the payment to be made within 8 (eight) business days after the relevant Valuation Day, such payment will be made as soon as reasonably prac-

licable thereafter. If market conditions permit and with the consent of the shareholder, the Company may pay individual redemption requests «in-kind», having due regard to the principal of equal treatment of shareholders when allocating portfolio securities. In such case, the independent auditor of the Company shall establish a report to value the payment in kind, the expenses of which shall be borne either by the shareholder who has chosen this method of payment or by the Management Company, if so agreed. The Board of Directors may furthermore subject such payment to other terms and conditions such as specified in the sales prospectus of the Company.

Any requests shall be made by the shareholder to the registered office of the Company in Luxembourg, or at the office of the person or entity designated by the Company as its agent for the repurchase of shares.

For the purpose of the relations between the shareholders, each Sub-fund will be deemed to be a separate entity with, but not limited to, its own contribution, capital gains, losses, charges and expenses.

Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares, with a minimum amount of shares which shall be determined by the Board of Directors from time to time and subject to such conditions as determined by the Board of Directors from time to time, into shares of any class and/or sub-class of the same Sub-fund or of any other Sub-fund and in compliance with any possible restrictions as disclosed in the sales documentation. Conversion applications received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on a business day preceding a Valuation Day shall be processed at the Net Asset Value per share determined for that date; if conversion applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value per share determined on the following Valuation Day.

Conversion of shares into shares of any other Sub-fund will only be made if the Net Asset Value of both Sub-funds is calculated on the same day. A commission may be charged to shareholders converting between Sub-funds.

**Art. 18. Net Asset Value.** Whenever the Company shall issue, convert and/or redeem shares of the Company, the price per share shall be based on the Net Asset Value of shares as defined herein.

The Net Asset Value of each class and/or sub-class of shares of each Sub-fund shall be determined by the Company or its agent from time to time, but subject to the provisions of the next following paragraph, in no instance less than once a month on such business day or days in Luxembourg as the Board of Directors by resolution may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value referred to herein a «Valuation Day»), provided that in any case where any Valuation Day falls on a bank holiday in Luxembourg the Valuation Day shall be the next bank business day in Luxembourg.

The Company may at any time and from time to time suspend the calculation of the Net Asset Value of any class and/or sub-class of shares of any Sub-fund, and the issue, redemption and conversion thereof, in the following instances:

- during any period (other than ordinary holiday or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed and which is the main market or stock exchange for a significant part of the Sub-funds' investments, or in which trading is restricted or suspended; or
- during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Sub-fund's investments or the current prices on any stock exchange; or
- when for any reason the prices of any investments held by the Sub-funds cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained; or
- during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of or in the payment for any of the Sub-fund's investments cannot, in the opinion of the Board of Directors, be carried out at normal rates of exchange; or
- following a possible decision to liquidate or dissolve the Company or one or several Sub-funds; or
- whenever exchange or capital movement restrictions prevent the execution of transactions on behalf of the Company or in case purchase and sale transactions of the Company's assets are not realisable at normal exchange rates.

Any such suspension shall be published by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby.

The Net Asset Value of each Sub-fund shall be expressed in the base currency of the relevant Sub-fund and in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time as a per share figure and shall be determined on any Valuation Day by dividing the value of the net assets of the Sub-fund less its liabilities at the time determined by the Board of Directors or its duly authorised designee on the Valuation Day, by the number of shares of the relevant Sub-fund then outstanding.

If a Sub-fund has more than one class and/or sub-class of shares in issue, the Net Asset Value shall be calculated for each class and/or sub-class of shares by dividing the portion of the Net Asset Value of the relevant Sub-fund attributable to a particular class and/or sub-class of shares by the number of shares of such class and/or sub-class in the relevant Sub-fund outstanding on such Valuation Day.

The value of the assets of each class and/or sub-class of shares of each Sub-fund is determined as follows:

1. Securities or financial instruments admitted for official listing on a stock exchange or traded on another regulated market within Europe, North or South America, Asia, Australia, New Zealand or Africa, which operates regularly and is recognised and open to the public are valued on the basis of the last available price in their relevant market at the time when the valuation is carried out. If the same security or financial instrument is quoted on different markets, the quotation on the principal market for this security will be used. If there is no relevant quotation or if the quotations are not representative of the fair value, the evaluation will be made in good faith by the Board of Directors or their delegate with a view to establishing the probable bid price for such securities.

2. Unlisted securities or financial instruments are valued on the basis of their probable bid price as determined by the Board of Directors or their delegate using valuation principles which can be examined by the auditor of the Company, in order to reach a proper and fair valuation of the total assets of each Sub-fund.

3. Fixed term deposits are valued at their nominal value plus accrued interest. Fixed term deposits with an original term of more than 30 days can be valued at their yield adjusted price if an arrangement between the Company and the bank, with which the fixed term deposit is invested, has been concluded including that the fixed term deposits are terminable at any time and the yield adjusted price corresponds to the realisation value.

4. Investment funds are valued at their Net Asset Value or bid price, if bid and offer prices are quoted.

5. Liquid assets are valued at their nominal value plus accrued interest.

6. The value of futures, forward and options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The value of futures, forward and options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement or closing prices (as applicable) of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable.

7. Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument relating swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors.

8. The Company will value mortgage-backed securities and other debt securities not traded in an organized market on the basis of valuations provided by dealers or by a pricing service, approved by the Board and the Management Company, which uses information with respect to transactions in such securities, quotations from dealers, market transactions in comparable securities, various relationships between securities and yield to maturity in determining value. Debt securities having a remaining maturity of sixty days or less when purchased and debt securities originally purchased with maturities in excess of sixty days but which currently have maturities of sixty days or less are valued at cost adjusted for amortization of premiums and accretion of discounts. Any securities or other assets for which current market quotations are not readily available are valued at their fair value as determined in good faith under procedures established by and under the general supervision and responsibility of the Board. A determination of value by a pricing service to be used in calculating net asset value will be deemed to be a fair value determination made in good faith by the Board. While no single standard for determining fair value exists, as a general rule, the current fair value of a security would appear to be the amount which the Company could expect to receive upon its current sale. Some but not necessarily all of the general factors which may be considered in determining fair value include: (1) the fundamental analytical data relating to the investment; (2) the nature and duration of restrictions on disposition of the securities; and (3) an evaluation of the forces which influence the market in which these securities are purchased and sold. Without limiting or including all of the specific factors which may be considered in determining fair value, some of the specific factors include: type of security, financial statements of the issuer, cost at date of purchase, size of holding, discount from market value, value of unrestricted securities of the same class at the time of purchase, special reports prepared by analysts, information as to any transaction or offers with respect to the security, existence or merger proposals or tender offers affecting the securities, price and extent of public trading in similar securities of the issuer or comparable companies, and other relevant matters.

9. Any other assets are valued on the basis of their probable bid price as determined by the Board of Directors of the Company or their delegate using valuation principles which can be examined by the auditor of the Company, in order to reach a proper and fair valuation of the total assets of each Sub-fund.

The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, which can be examined by the auditor of the Company, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

In addition, appropriate provisions will be made to account for the charges and fees levied on the Sub-funds.

In the event it is impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to particular circumstances, such as hidden credit risk, the Board of Directors or its designee is entitled to use other generally recognised valuation principles, which can be examined by an auditor, in order to reach a proper valuation of each Sub-fund's total assets.

The percentage of the total Net Asset Value allocatable to each class and/or sub-class of shares of each Sub-fund shall be determined by the ratio of the shares issued in each class and/or sub-class to the total number of shares issued, and shall be adjusted subsequently in connection with the distributions effected and the issue and redemption of shares as follows:

1) On each occasion when a distribution is effected in respect of distribution shares, the Net Asset Value of the shares in this class shall be reduced by the amount of the distribution (causing a reduction in the percentage of Net Asset Value allocatable to the shares of this class), whereas the Net Asset Value of accumulation shares shall remain unchanged (causing an increase in the percentage of Net Asset Value allocatable to accumulation shares);

2) On each occasion when shares are issued or redeemed, the Net Asset Value allocatable to each class and/or sub-class of shares shall be increased or reduced by the amount received or paid out.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by a designee of the Board in calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company, and present, past or future shareholders. The result of each calculation of the Net Asset Value shall be certified by a Director or a duly authorised representative or a designee of the Board.

**Art. 19. Issuance of Shares.** Whenever shares of the Company shall be offered by the Company for subscription, the price per share at which such shares shall be issued shall be the Net Asset Value as determined on the relevant Valuation Day in accordance with the provisions of Article eighteen hereof. The Board may also decide that an issue commission has to be paid.

Upon subscription, all shares shall be allotted immediately after payment for the shares subscribed has been readily available on the relevant Valuation Day at the latest; otherwise the allotment of the shares will be postponed until the effective payment. The Board of Directors may in its discretion determine the minimum amount of any subscription in any class and/or sub-class of shares of any Sub-fund.

Subscription applications received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on a business day preceding a Valuation Day shall be processed at the Net Asset Value per share determined for that date; if subscription applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value per share determined for the following Valuation Day.

The Company may also accept securities as payment of the shares provided that the securities meet the investment policy and investment restrictions of the concerned Sub-fund of the Company. In such case, the independent auditor of the Company shall establish a report to value the contribution in kind, the expenses of which shall be borne either by the subscriber who has chosen this method of payment or by the Management Company, if so agreed. The Board of Directors may furthermore subject the acceptance of such payment to other terms and conditions such as specified in the sales documentation of the Company.

The Board of Directors may, if it thinks appropriate, close a Sub-fund of the Company to new subscriptions.

**Art. 20. Expenses.** The Company shall bear all expenses connected with its establishment as well as the fees due to the Management Company, the Custodian Bank as well as to any service provider appointed by the Board of Directors from time to time.

Moreover, the Company shall also bear the following expenses:

- all taxes which may be payable on the assets, income and expenses chargeable to the Company;
- standard brokerage fees and bank charges incurred by the Company's business transactions;
- all fees due to the Auditor and the Legal Advisors to the Company;
- all expenses connected with publications and supply of information to shareholders, in particular the cost of printing and distributing the annual and semi-annual reports, as well as the prospectus;
- all expenses involved in registering and maintaining the Company registered with all governmental agencies and stock exchanges;
- all expenses incurred in connection with its operation and its management.

Each Sub-fund is liable towards third parties only for its own debts and obligations.

Any costs incurred by the Company which are not attributable to a specific Sub-fund will be charged to all Sub-funds in proportion to their net assets. Each Sub-fund will be charged with all costs and expenses directly attributable to it.

**Art. 21. Fiscal Year and Financial Statements.** The fiscal year of the Company shall terminate on 31 December each year.

Separate financial statements shall be issued for each of the Sub-funds in the currency in which they are denominated. To establish the balance sheet of the Company, those different financial statements will be added after conversion in the currency of the capital of the Company.

**Art. 22. Authorised Auditor.** The Company shall appoint an authorised Auditor who shall carry out the duties prescribed by law. The Auditor shall be elected by the annual general meeting and shall remain in office until his successor is elected.

**Art. 23. Dividends.** The general meeting of shareholders shall determine how the profits (including net realised capital gains) of the Company shall be disposed of and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare dividends provided however that the minimum capital of the Company does not fall below one million two hundred and fifty thousand euros (1,250,000.- EUR). Dividends may also be paid out of net unrealised capital gains after deduction of realised losses. Dividends declared will be paid in euro or in the Sub-fund's base currency or in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time or in shares of the Company and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

The profits allocated to distribution shares shall be available for distribution to holders of such shares.

The profits allocated to accumulation shares shall be added to the portion of the net assets corresponding to accumulation shares.

**Art. 24. Liquidation of the Company, Liquidation, Merger or Contribution of a Sub-Fund.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any contemplated liquidation of the Company, no further issue, conversion, or redemption of shares will be permitted after publication of the first notice convening the extraordinary meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company. All shares outstanding at the time of such publication will participate in the Company's liquidation distribution. The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-fund shall be distributed to the holders of shares in that Sub-fund in proportion to their holdings of shares in that Sub-fund.

A Sub-fund may be terminated by resolution of the Board of Directors of the Company if the Net Asset Value of a Sub-fund is below such amount as determined by the Board of Directors from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic or military emergencies. In such events, the assets of the

Sub-fund will be realised, the liabilities discharged and the net proceeds of realisation distributed to shareholders in the proportion to their holding of shares in that Sub-fund. In such event, notice of the termination of the Sub-fund will be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as the Directors may determine. No shares shall be issued, redeemed or converted after the date of the decision to liquidate a Sub-fund. Any amounts not claimed by any shareholder shall be deposited at the close of liquidation with the Custodian Bank during a period of six (6) months; at the expiry of the six (6) months' period, any outstanding amount will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation.

A Sub-fund may be merged with another Sub-fund by resolution of the Board of Directors of the Company if the value of its net assets is below such amount as determined by the Board of Directors from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic or military circumstances. In such events, notice of the merger will be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as the Directors may determine. Each shareholder of the relevant Sub-fund shall be given the possibility, within a period of one month as of the date of the publication, to request either the repurchase of its shares, free of any charges, or the exchange of its shares, free of any charges, against shares of a Sub-fund not concerned by the merger. At the expiry of this 1 (one) month's period, any shareholder which did not request the repurchase or the exchange of its shares shall be bound by the decision relating to the merger.

A Sub-fund may be merged with another Luxembourg SICAV organised under Part II of the 2002 Law by resolution of the Board of Directors under the following circumstances:

- if the value of its net assets is below such amount as determined by the Board of Directors from time to time; or
- in the event of special circumstances beyond its control such as political, economic or military emergencies; or
- if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub-fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the shareholders, that a Sub-fund should be contributed to another fund.

In such events, notice will be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as the Directors may determine. Each shareholder of the relevant Sub-fund shall be given the possibility, within a period of one month as of the date of the publication, to request either the repurchase of its shares, free of any charges, or the exchange of its shares, free of any charges, against shares of a Sub-fund not concerned by the merger. At the expiry of this 1 (one) month's period, any shareholder which did not request the repurchase or the exchange of its shares shall be bound by the decision relating to the merger.

In the case of a merger with a mutual fund in the form of a Fonds Commun de Placement («FCP»), however, the merger will be binding only on shareholders who expressly agreed to the merger. When a Sub-fund is contributed to a sub-fund of another Luxembourg investment fund, the valuation of the Sub-fund's assets shall be verified by the auditor of the Company who shall issue a written report at the time of the contribution.

A Sub-fund may be contributed to a foreign investment fund only when the relevant Sub-fund's shareholders have unanimously approved the merger or on the condition that only the shares of the shareholders who have approved such merger are effectively transferred to that foreign fund.

**Art. 25. Amendment.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 26. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto as well as the 2002 Law on Collective Investment Undertakings.

#### *Transitory Provisions*

The first accounting year of the corporation shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31, 2005.

The first annual meeting of shareholders will be held in 2006.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. NORDEA BANK S.A., prenamed, three hundred and eighty-five shares of NORDEA ALTERNATIVE INVESTMENT - Managed Derivatives Fund .....	385
2. NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., prenamed, five shares of NORDEA ALTERNATIVE INVESTMENT - Managed Derivatives Fund .....	5

Total: three hundred and ninety shares of NORDEA ALTERNATIVE INVESTMENT - Managed Derivatives Fund 390

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-nine thousand euros (39,000.- EUR) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 6,000.- EUR.



*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at seven (7) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
  - Mr. Klas Holmerg, Company Director, residing at Karlaplan 16, SE- 11520 Stockholm, Sweden,
  - Mr. Niels Thygesen, Professor of Economics, residing at Kronprinsensgade 5, DK-1114 Copenhagen, Denmark,
  - Mr. Peter Hofmann, Head of the Capital Markets Department of RAIFFEISENBANK MÜNCHEN eG, Munich, residing at Wörthstrasse 19, DE-81667 Munich, Germany, -
  - Mr. Alex Schmitt, Attorney-at-Law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,
  - Mr. Jhon Mortensen, Managing Director of NORDEA BANK S.A., Luxembourg, residing at 3, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg,
  - Mr. Jörg Heinemann, General Manager of NORDEA BANK S.A., Luxembourg, Zürich Branch, Zürich, residing at Grundweg 1, CH-8103 Unterengstringen, Switzerland,
  - Mr. Danckert Mellbye, Executive Director, Nordea Investment Management, Oslo, with professional address at Esendropsgate 9, NO-0107 Oslo, Norway.
3. Has been appointed statutory auditor:  
KPMG Audit, with registered office in L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, R. C. Luxembourg B 103.590.
4. The registered office of the company is established in L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version**

L'an deux mille cinq, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) NORDEA BANK S.A., société anonyme, avec siège social à L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf,
- 2) NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., société anonyme, avec siège social à L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf, les deux représentées par Monsieur Kim Asger Olsen, Managing Director of NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., avec adresse professionnelle à 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel, en vertu de procurations sous seing privé données le 21 février 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Constitution.** Il est constitué entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme, sous la dénomination de NORDEA ALTERNATIVE INVESTMENT qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), (ci-après dénommée «la Société») à compartiments multiples.

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée indéterminée. La Société pourra être dissolue par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, instruments dérivés et autres actifs autorisés par le biais de stratégies d'investissement et de gestion conventionnelles et alternatives dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La Société peut prendre toutes les mesures et s'engager dans toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»).

**Art. 4. Siège Social.** Le Siège Social de la Société est établi dans la Commune de Sandweiler au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration, des succursales, des filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital de la Société sera à tout moment égal à la valeur de l'actif net de la Société tel que déterminé conformément aux dispositions de l'Article dix-huit ci-dessous.

Le capital minimum de la Société s'élève à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR).

Le capital initial souscrit s'élève à trente-neuf mille euros (39.000,- EUR) représenté par trois cent quatre-vingt-dix (390) actions du compartiment Nordea Alternative Investment - Managed Derivatives Fund entièrement libérées, sans valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, sans aucune limitation et à tout moment, et pour tous les compartiments, d'autres actions de distribution ou de capitalisation sans valeur nominale, à un prix correspondant à la Valeur Nette d'Inventaire respective par action déterminée selon les dispositions de l'Article dix-huit ci-dessous, sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout directeur de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions, d'en recevoir paiement et de délivrer des nouvelles actions.

Les actions de tout compartiment pourront être émises sous la forme d'actions de distribution ou de capitalisation selon décision du Conseil d'Administration. Les actions de distribution donneront droit au paiement d'un dividende dans l'hypothèse où un tel paiement est décidé. Les actions de capitalisation ne donneront pas droit au paiement d'un dividende. Le Conseil d'Administration pourra en outre décider de créer d'autres catégories d'actions ayant une structure de commissions ou de frais spécifique ou présentant d'autres caractéristiques telles que décrites dans les documents de vente. Au sein de chaque catégorie d'actions, le Conseil d'Administration pourra en outre décider de créer deux ou plusieurs sous-catégories d'actions dont les avoirs seront investis en commun conformément à la politique d'investissement du compartiment concerné, mais auxquelles une structure spécifique de commissions de souscription et de rachat, de frais, une devise de référence spécifique ou toute autre particularité sera applicable.

Les actions pourront, en vertu d'une décision du Conseil d'Administration, être de compartiments différents et les produits de l'émission des actions de chaque compartiment seront investis conformément à l'Article trois des présents statuts.

Les actions seront émises sous forme nominative uniquement. La délivrance de certificats est exclue.

Des fractions d'actions nominatives peuvent être émises jusqu'à quatre décimales. Les fractions d'actions ne confèrent pas de droit de vote en faveur de leur détenteur mais participent à la distribution éventuelle de dividendes, ainsi qu'au produit de liquidation.

**Art. 6. Restrictions.** Dans l'intérêt de la Société, le Conseil d'Administration pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale.

**Art. 7. Assemblées.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 mars de chaque année à 15.00 heures (heure locale). Si ce jour est un jour férié bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. Par «jour ouvrable bancaire» il faut entendre chaque jour ouvrable où les banques sont ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Toutes les assemblées seront convoquées selon les prescriptions de la loi luxembourgeoise.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie signé ou par tout autre moyen de communication similaire, une autre personne (qui ne doit pas être elle-même actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société) comme mandataire.

Les décisions concernant les intérêts des actionnaires de la Société sont prises lors d'une assemblée générale et les décisions concernant les droits particuliers des actionnaires d'un compartiment déterminé seront en outre prises lors d'une assemblée générale des actionnaires de ce compartiment.

Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement par les présents statuts ou par la loi, les décisions de l'assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires, notamment, et sans limitation, les conditions de participation aux assemblées des actionnaires.

**Art. 8. Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins qui ne devront pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle et restent en place jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motifs et peut être remplacé à tout moment sur décision des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission, de révocation ou autre, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 9. Présidence du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un Président et pourra élire en son sein un ou plusieurs Vice-Présidents. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être administrateur et qui sera chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président du Conseil d'Administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires ou, en son absence ou impossibilité d'agir, le Vice-Président ou tout autre administrateur désigné par le Conseil d'Administration les

présideront provisoirement ou, en leur absence ou impossibilité d'agir, les actionnaires pourront désigner un autre administrateur ou directeur de la Société comme président à titre provisoire à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés à cette assemblée.

Le Président du Conseil d'Administration présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration ou en son absence ou impossibilité d'agir, la présidence sera assurée à titre provisoire par le Vice-Président ou un autre administrateur désigné par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera les directeurs de la Société et d'autres directeurs dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Ils ne devront pas nécessairement être administrateurs ou actionnaires de la Société. Les directeurs désignés, sauf stipulation contraire dans les présents statuts, auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera remis à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, téléfax, e-mail ou autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue.

Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication.

**Art. 10. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou en son absence par le président à titre temporaire qui a assumé la présidence de la réunion ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou le président à titre temporaire ou par deux administrateurs ou par le secrétaire ou son adjoint.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration, de disposition et d'exécution dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer la politique d'investissement de la Société dans le respect des dispositions légales y afférentes et de l'objet social tel qu'il est défini à l'Article trois ci-dessus.

La Société nommera une société de gestion (ci-après la «Société de Gestion») régie par le Chapitre 13 de la Loi de 2002. Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de nommer un Dépositaire ainsi que d'autres prestataires de service lorsqu'il le jugera nécessaire.

**Art. 12. Restrictions d'Investissement.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement de la Société, sur base du principe de la répartition des risques, ainsi que le code de conduite de la gestion et des affaires de la Société, dans le cadre des restrictions imposées par le Conseil d'Administration en conformité avec la Loi de 2002 et toute autre réglementation applicable.

**Art. 13. Non-validité et engagements envers des tiers.** Aucun contrat ou autre transaction conclus entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société aient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou le fait qu'il en soit administrateur, directeur ou employé, à condition, cependant, que la Société n'achète ni ne vende consciemment des positions de son portefeuille à ses directeurs ou administrateurs ou à toute autre firme dans laquelle ses directeurs ou administrateurs détiennent 10% ou plus des actions émises.

**Art. 14. Indemnisation.** La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui suite à des actions judiciaires ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité de ou pour avoir été directeur ou administrateur de la Société ou en sa qualité de ou pour avoir été, à la demande de la Société, directeur ou administrateur d'un autre fonds dont la Société est actionnaire ou créditrice et desquelles il ne serait pas indemnisé, sauf dans le cas où suite à de tels actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnisation ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou le directeur en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou du directeur.

**Art. 15. Délégation.** Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société (en ce compris le droit d'agir comme signataire autorisé de la Société) et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs de la Société ou à des tiers, qui peuvent, avec l'autorisation du Conseil d'Administration, déléguer à leur tour leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration de la Société déléguera la distribution, l'administration et la gestion des investissements de la Société à la Société de Gestion qui est en droit de déléguer à son tour ces fonctions à des tiers en conformité avec les dispositions de l'Article 85 de la Loi de 2002.

**Art. 16. Signatures.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de tout administrateur ou directeur dûment autorisé à cet effet ou par la seule signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 17. Rachat et conversion d'actions.** Selon les modalités fixées ci-après, la Société a le pouvoir, à tout moment, de racheter ses propres actions entièrement émises et libérées dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire de la Société est en droit de demander, à tout moment, de façon irrévocable le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Dans ce cas, la Société rachètera ces actions sous réserve de toute suspension de cette obligation de rachat telle que fixée par l'Article dix-huit ci-dessous. Les actions du capital rachetées par la Société seront annulées.

Si les demandes de rachat et/ou de conversion à un jour d'évaluation dépassent 10% des actions d'un compartiment, la Société se réserve le droit de réduire ces demandes dans des proportions telles qu'un maximum de 10% des actions en circulation de ce compartiment sera racheté ou converti. La partie non rachetée ou non convertie sera rachetée ou convertie le prochain jour d'évaluation (dans la mesure où elle représente moins de 10% des actions en circulation à ce jour d'évaluation) et sera traitée prioritairement à toute demande de rachat ou de conversion subséquente.

Le prix de rachat par action est égal à la Valeur Nette d'Inventaire de la catégorie d'actions et/ou sous-catégorie d'actions correspondante du compartiment concerné telle que déterminée au jour d'évaluation concerné en conformité avec les dispositions de l'article dix-huit ci-dessous. Le Conseil d'Administration peut décider de déduire du prix une commission de rachat telle que spécifiée au sein des documents de vente.

Les demandes de rachat reçues avant une certaine heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration de temps à autre un jour ouvrable bancaire précédant un jour d'évaluation seront traitées à la Valeur Nette d'Inventaire déterminée lors de ce jour d'évaluation; si les demandes de rachat sont reçues après cette heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration de temps à autre, elles seront traitées à la Valeur Nette d'Inventaire déterminée le prochain jour d'évaluation.

Tout paiement à un actionnaire en vertu de cet Article se fera en espèces, par chèque ou par virement bancaire au choix de l'actionnaire. Le paiement sera effectué dans la devise de référence de chaque compartiment ou, à la requête et aux frais de l'actionnaire, en toute devise librement convertible au taux de change en vigueur à la date de paiement en espèce ou, en cas de paiement par chèque ou virement bancaire, à la date d'envoi du paiement. Le paiement sera normalement disponible ou envoyé endéans 8 (huit) jours suivant le jour d'évaluation concerné et la réception des documents adéquats. Si, dans des circonstances exceptionnelles, les liquidités d'un compartiment sont insuffisantes pour permettre d'effectuer le paiement endéans 8 (huit) jours ouvrables suivant le jour d'évaluation concerné, le paiement sera effectué dès que raisonnablement possible. Si les conditions du marché le permettent, et moyennant approbation de l'actionnaire, la Société pourra effectuer un remboursement en nature, dans le respect du principe du traitement égalitaire des actionnaires lors de l'allocation des titres du portefeuille; les frais y afférents seront à charge soit de l'actionnaire qui a opté pour cette méthode de remboursement, soit à charge de la Société de Gestion, moyennant approbation de cette dernière. Le Conseil d'Administration pourra en outre soumettre le paiement à d'autres termes et conditions tels que spécifiés au sein du prospectus de vente de la Société.

Toute demande sera faite par l'actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg ou au bureau de la personne ou de l'entité désignée par la Société comme agent pour le rachat des actions.

Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part, avec entrée autres, ses propres apports, gains en capital, pertes, charges et frais.

Tout actionnaire pourra demander la conversion de tout ou partie de ses actions, avec un nombre minimum d'actions et aux conditions tels que déterminés par le Conseil d'Administration, en actions d'une autre catégorie et/ou sous-catégorie d'un même ou d'un autre compartiment, sous réserve d'éventuelles restrictions telles que décrites au sein des documents de vente de la Société. Les demandes de conversion reçues avant l'heure limite telle que déterminée par le Conseil d'Administration de temps à autre un jour ouvrable bancaire précédant un jour d'évaluation seront traitées à la Valeur Nette d'Inventaire déterminée lors de ce jour d'évaluation; si les demandes de conversion sont reçues après cette heure limite telle que déterminée de temps à autre par le Conseil d'Administration, elles seront traitées à la Valeur Nette d'Inventaire déterminée le prochain jour d'évaluation.

La conversion d'actions d'un compartiment en actions d'un autre compartiment est seulement possible si la Valeur Nette d'Inventaire des deux compartiments est calculée le même jour. Une commission peut être imposée aux actionnaires demandant la conversion de leurs actions entre compartiments.

**Art. 18. Valeur Nette d'Inventaire.** Chaque fois que la Société émettra, convertira et/ou rachètera les actions de la Société, le prix de l'action sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire des actions selon les modalités définies ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque compartiment sera déterminée par la Société ou ses mandataires, selon les modalités du paragraphe suivant, mais en aucun cas moins de une fois par mois à Luxembourg au(x) jour(s) ouvrable(s) tel(s) que fixé(s) par le Conseil d'Administration (le jour de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire est désigné dans les présents statuts comme «jour d'évaluation»); si le jour d'évaluation correspond à un jour férié bancaire à Luxembourg, la Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée le prochain jour ouvrable bancaire à Luxembourg.

La Société peut, à tout moment et périodiquement, suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque compartiment et l'émission, le rachat et la conversion de ces actions dans les circonstances suivantes:

- pendant toute période durant laquelle l'un des principaux marchés ou bourse de valeurs auxquels une partie substantielle du portefeuille d'un ou de plusieurs compartiments est cotée, est fermé (sauf pour les jours de fermeture légaux) ou durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues;

- en cas de déficience des moyens de communication nécessaires à la détermination du prix d'un quelconque investissement du ou des compartiments ou les cours en vigueur sur un marché ou une bourse de valeurs quelconque;
- lorsque, pour une raison quelconque, le prix d'un investissement détenu par les compartiments ne peut être déterminé de façon raisonnable, immédiate et précise;
- lorsque le Conseil d'Administration de la Société est d'avis que le paiement des sommes impliquées dans l'achat ou la vente des avoirs des compartiments ne peut être réalisé à des taux de change normaux.)
- suite à une décision éventuelle de liquider ou dissoudre la Société ou l'un ou plusieurs de ses compartiments;
- lorsque des restrictions au niveau des mouvements de change ou de capitaux empêchent l'exécution des transactions pour compte de la Société ou lorsque les transactions d'achat ou de vente d'actifs de la Société ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux.

Toute suspension sera publiée par la Société selon des modalités telles que toute personne concernée puisse être avertie de manière adéquate.

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque compartiment sera exprimée dans la devise de référence du compartiment concerné ou dans toute autre devise telle que déterminée par le Conseil d'Administration de temps à autre sous forme d'un prix par action et sera déterminée chaque jour d'évaluation en divisant la valeur des actifs nets du compartiment déduite de ses engagements au moment déterminé par le Conseil d'Administration ou un mandataire dûment autorisé au jour d'évaluation, par le nombre des actions en circulation au sein du compartiment concerné.

Si un compartiment se compose de plusieurs catégories et/ou sous-catégories d'actions, la Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée par catégorie et/ou sous-catégorie en divisant la part de la Valeur Nette d'Inventaire du compartiment concerné revenant à cette catégorie et/ou sous-catégorie d'actions par le nombre d'actions émises au sein de cette catégorie et/ou sous-catégorie lors de ce jour d'évaluation.

La valeur des actifs de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions d'un compartiment est déterminée de la manière suivante:

1. Les valeurs mobilières ou instruments financiers admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public en Europe, Amérique du Nord ou Amérique du Sud, Asie, Australie, Nouvelle-Zélande ou Afrique seront évalués sur base de leur prix de clôture sur leurs marchés respectifs. Si la même valeur mobilière est cotée sur plusieurs marchés, la cotation du marché principal de cette valeur sera utilisée. Si aucune cotation pertinente n'est disponible ou si les cotations ne sont pas représentatives de la valeur réelle, l'évaluation sera basée sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration ou ses mandataires;

2. Les valeurs mobilières ou instruments financiers non cotés seront évalués sur base de leur prix de vente probable déterminé en toute bonne foi par le Conseil d'Administration ou ses mandataires dans le but d'établir une évaluation correcte et équitable des avoirs totaux de chaque compartiment; les principes d'évaluation utilisés pourront être examinés par le réviseur d'entreprises de la Société;

3. Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Les dépôts à terme avec un terme initial supérieur à 30 (trente) jours peuvent être évalués à leur prix ajusté au rendement au cas où un arrangement aurait été conclu entre la Société et la banque auprès de laquelle se trouve le dépôt à terme, spécifiant que les dépôts à terme peuvent être terminés à tout moment et que le prix ajusté au rendement corresponde à la valeur de réalisation.

4. Les fonds d'investissement sont évalués à leur Valeur Nette d'Inventaire ou à leur prix d'achat, en cas de cotation de prix d'achat et de vente.

5. Les actifs liquides sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus.

6. La valeur des futures, contrats à terme et options qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé correspondra à leur valeur nette telle que déterminée, conformément aux règles définies par le Conseil d'Administration, sur base d'une méthode cohérente propre à chaque type de contrat. La valeur des futures, contrats à terme et options négociés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé sera déterminée sur base de leur valeur de réalisation ou de leur cours de clôture (en fonction de ce qui s'avère le plus pertinent) sur la bourse de valeurs ou le marché réglementé sur lesquels la Société négocie ces contrats. Toutefois, dans le cas où la liquidation d'un future, d'un contrat à terme ou d'une option serait impossible un jour de détermination de l'actif net, la valeur de liquidation du contrat visé sera calculée sur base du prix que le Conseil d'Administration jugera le plus adapté et raisonnable.

7. Les swaps de taux seront évalués à leur valeur de marché telle que déterminée sur base de la courbe des taux applicable. Les swaps portant sur des indices ou instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché calculée sur base de l'indice ou de l'instrument financier concerné. L'évaluation des contrats de swap portant sur des indices ou instruments financiers sera basée sur la valeur de marché desdits swaps telle que déterminée de bonne foi conformément aux règles définies par le Conseil d'Administration.

8. Les «mortgage-backed securities» et autres titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché organisé sont évalués sur base de cours calculés par des opérateurs de marché ou des fournisseurs de données approuvés par le Conseil d'Administration et la Société de Gestion et qui prennent en compte les transactions sur titres, les cotes des opérateurs de marché, les transactions portant sur des titres similaires, les influences réciproques entre divers titres et le taux de rendement actuariel. Les titres de créance dont l'échéance résiduelle, au moment de leur évaluation, est inférieure ou égale à 60 jours sont évalués au coût d'acquisition ajusté afin de tenir compte de l'amortissement des primes d'émission et de remboursement. Les titres ou autres actifs pour lesquels aucun prix n'est directement disponible sont évalués au plus juste et en toute bonne foi conformément aux règles établies par le Conseil d'Administration et sous son contrôle et sa responsabilité. L'évaluation sur base d'un prix livré par un fournisseur de données sera considérée comme une évaluation au plus juste effectuée en toute bonne foi par le Conseil d'Administration. Si aucune règle stan-

dard n'existe en matière de détermination de la juste valeur d'un titre, on peut néanmoins considérer que cette dernière correspond à sa valeur probable de réalisation. L'évaluation d'un titre au plus juste devrait notamment tenir compte des paramètres généraux suivants: (1) les données analytiques fondamentales du titre; (2) la nature et la durée d'éventuelles restrictions portant sur la réalisation du titre; et (3) une analyse des facteurs susceptibles d'orienter le marché où le titre est négocié. D'autres paramètres, plus spécifiques, doivent également être pris en compte, au nombre desquels: le type d'instrument, la situation financière de l'émetteur, le coût d'acquisition, la taille de la position, la décote par rapport à la valeur de marché, la valeur de titres similaires libres de toute restriction au moment de l'achat, les rapports d'analystes, toute transaction ou offre dont le titre ferait éventuellement l'objet, toute fusion, proposition de fusion ou offre publique d'achat portant sur le titre, les cours et les volumes échangés d'autres titres du même émetteur ou de sociétés comparables et tout autre élément pertinent.

9. Tous les autres actifs sont évalués sur la base de leur prix de vente probable déterminé en toute bonne foi par le Conseil d'Administration ou ses mandataires dans le but d'établir une évaluation correcte et équitable des avoirs totaux de chaque compartiment; les principes d'évaluation utilisés pourront être examinés par le réviseur d'entreprises de la Société;

Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'autoriser le recours à d'autres méthodes d'évaluation, qui pourront être soumises aux réviseurs de la Société, lorsqu'il les considère mieux adaptées au calcul de la juste valeur d'un quelconque actif détenu par la Société.

En outre, des provisions appropriées seront constituées pour tenir compte des charges et frais des différents compartiments.

Dans la mesure où il est impossible d'établir l'évaluation selon les règles décrites ci-dessus, en raison de circonstances particulières, tel un risque financier caché, le Conseil d'Administration ou ses mandataires ont le droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus afin d'obtenir une évaluation correcte des avoirs totaux de chaque compartiment; ces principes d'évaluation pourront être examinés par un réviseur d'entreprises.

Le pourcentage de la valeur nette d'inventaire totale à affecter à chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque compartiment sera déterminé en fonction du nombre d'actions émises au sein de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions par rapport au nombre total des actions en circulation. En fonction des distributions effectuées, de l'émission et du rachat d'actions, ce pourcentage sera ajusté comme suit:

1) Chaque fois qu'une distribution de dividendes est effectuée au niveau des actions de distribution, la Valeur Nette d'Inventaire des actions de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de la distribution (entraînant une réduction du pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire à affecter aux actions de cette catégorie) tandis que la Valeur Nette d'Inventaire des actions de capitalisation restera inchangée (entraînant une augmentation du pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire à affecter aux actions de capitalisation).

2) Chaque fois que des actions sont émises ou rachetées, la Valeur Nette d'Inventaire à affecter à chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions concernée sera augmentée ou réduite des montants reçus ou payés par la Société par suite de ces rachats ou souscriptions d'actions.

En l'absence de mauvaise foi, faute grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou par son mandataire, relative à la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions sera définitive et irrévocable pour la Société, les actionnaires actuels, anciens ou futurs. Le résultat de chaque évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire des actions sera certifié par un administrateur ou un représentant dûment autorisé ou par un mandataire du Conseil d'Administration.

**Art. 19. Emission d'actions.** Lorsque la Société offre des actions à souscrire, ces actions seront émises à un prix par action qui sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire telle que déterminée lors du jour d'évaluation concerné conformément aux provisions de l'Article dix-huit ci-dessus. Le Conseil d'Administration pourra aussi décider qu'une commission de souscription sera due.

Les actions seront attribuées dès réception du prix de souscription, payable au plus tard le jour d'évaluation concerné, faute de quoi l'attribution sera suspendue jusqu'au moment du paiement effectif. Le Conseil d'Administration pourra déterminer à son gré un montant minimum de souscription par chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque compartiment.

Les demandes de souscription reçues avant une certaine heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration de temps un jour ouvrable bancaire précédant un jour d'évaluation seront traitées à la Valeur Nette d'Inventaire déterminée lors de ce jour d'évaluation; si les demandes de souscription sont reçues après cette certaine heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration de temps à autre, elles seront traitées à la Valeur Nette d'Inventaire déterminée lors du prochain jour d'évaluation.

La Société pourra également accepter des valeurs mobilières en guise de paiement des actions si la détention de ces valeurs mobilières par la Société est conforme à la politique et aux restrictions d'investissement du compartiment concerné. Dans ce cas, le réviseur de la Société établira un rapport d'évaluation de l'apport en nature et les dépenses y afférentes seront soit à charge de l'investisseur qui a opté pour cette méthode de paiement, soit à charge de la Société de Gestion, moyennant approbation de cette dernière. Le Conseil d'Administration pourra en outre soumettre l'acceptation d'un apport en nature à d'autres termes et conditions tels que spécifiés au sein des documents de vente de la Société.

Si le Conseil d'Administration le jugeait opportun, il serait en droit de refuser de nouvelles souscriptions au sein d'un compartiment de la Société.

**Art. 20. Dépenses.** La Société supportera tous les frais liés à son établissement, les commissions dues à la Société de Gestion et à la Banque Dépositaire ainsi qu'à tout autre prestataire de services qui sera nommé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

En outre, la Société supportera les dépenses suivantes:

- tous les impôts, droits et taxes dus sur ses avoirs, revenus et dépenses;
- les frais classiques de courtage et de banque engendrés par les transactions commerciales de la Société;
- tous honoraires dus au réviseur d'entreprise et aux conseillers juridiques de la Société;
- tous les frais de publication et d'information des actionnaires, notamment les coûts d'impression et de distribution des rapports financiers annuels et semestriels ainsi que des prospectus;
- tous les frais liés à l'enregistrement et au maintien de l'enregistrement de la Société auprès des administrations gouvernementales et des bourses de valeurs;
- tous les frais de fonctionnement et d'administration de la Société.

Les actifs de chaque compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations vis à vis des tiers qui concernent ce compartiment.

Tous frais, non imputables à un compartiment donné et encourus par la Société, seront répartis entre les compartiments proportionnellement à leurs avoirs nets. Chaque compartiment supportera tous frais et dépenses qui lui sont directement imputables.

**Art. 21. Année Fiscale et états financiers.** L'année fiscale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Des états financiers séparés seront établis pour chaque compartiment dans la devise de référence du compartiment concerné. Pour établir le bilan de la Société, ces différents états financiers seront additionnés après conversion en la devise du capital de la Société.

**Art. 22. Réviseur agréé.** La Société désignera un réviseur d'entreprises agréé pour exécuter les tâches prévues par la loi. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale annuelle et restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu.

**Art. 23. Dividendes.** L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire des bénéfices (en ce compris les gains en capital nets réalisés) et pourra périodiquement déclarer des dividendes ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire, à condition toutefois que le capital minimum de la Société ne devienne inférieur à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR). Des dividendes pourront aussi être payés sur les gains en capital non réalisés après déduction des pertes réalisées. Les dividendes annoncés seront payés en euro, dans la devise de référence du compartiment concerné, dans toute autre devise selon décision du Conseil d'Administration ou encore en actions de la Société, au jour et lieu tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Les bénéfices attribués aux actions de distribution seront distribués aux actionnaires de cette catégorie.

Les bénéfices attribués aux actions de capitalisation seront ajoutés à la portion des actifs nets correspondant aux actions de capitalisation.

**Art. 24. Dissolution de la Société, liquidation, fusion ou apport d'un compartiment.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires délibérant de cette dissolution, laquelle déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de liquidation de la Société, toute émission, conversion ou rachat d'actions sera suspendu après publication du premier avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à tenir en vue de la liquidation de la Société. Toutes les actions en circulation au moment de cette publication participeront à la distribution du produit net de liquidation de la Société. Le produit net de liquidation correspondant à chaque compartiment sera distribué aux actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent au sein du compartiment concerné.

Un compartiment pourra être liquidé par résolution du Conseil d'Administration, si sa Valeur Nette d'Inventaire est inférieure à un certain montant tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration ou en cas de circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle de la Société, telles que des événements politiques, économiques ou militaires. Dans ce cas, les actifs du compartiment seront liquidés, les dettes apurées et le produit net de liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion des actions qu'ils détiennent dans ce compartiment. Un avis de liquidation du compartiment sera envoyé aux actionnaires nominatifs et publié dans des journaux tels que déterminés par le Conseil d'Administration. Aucune action ne pourra être émise, rachetée ou convertie après la décision de liquidation du compartiment. Les montants non réclamés par les actionnaires à la clôture des opérations de liquidation seront déposés auprès de la banque Dépositaire pendant une période de 6 (six) mois. A défaut de réclamation avant l'expiration de cette période, les montants seront déposés auprès de la Caisse de Consignation.

Un compartiment peut fusionner avec un autre compartiment sur décision du Conseil d'Administration de la Société si la valeur des actifs nets devient inférieure à un certain montant tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration ou en cas de circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle de la Société, telles que des événements politiques, économiques ou militaires. Dans ce cas, un avis de la fusion sera envoyé aux actionnaires nominatifs et publié dans des journaux tels que déterminés par le Conseil d'Administration. Chaque actionnaire du compartiment à fusionner pourra, endéans une période d'un mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion, demander soit le rachat de ses actions sans frais, soit l'échange sans frais de ses actions contre des actions d'un autre compartiment non concerné par la fusion. A l'expiration du délai d'un mois, tout actionnaire qui n'aura pas demandé le rachat ou l'échange de ses actions sera lié par la décision de fusion.

Le Conseil d'Administration pourra décider de fusionner un compartiment de la Société avec un compartiment d'un autre fonds d'investissement luxembourgeois relevant de la Partie II de la Loi de 2002 dans les circonstances suivantes:

- si la valeur des actifs nets devient inférieure à un certain montant tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration; ou

- en cas de circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle du Conseil d'Administration, telles que des événements politiques, économiques ou militaires; ou

- si le Conseil d'Administration venait à conclure qu'un compartiment devrait être fusionné à un autre compartiment en raison des conditions du marché ou autres conditions, y compris des conditions économiques défavorables à la bonne performance d'un compartiment, tout en tenant compte des meilleurs intérêts des actionnaires.

Dans ces circonstances, un avis écrit sera envoyé aux actionnaires nominatifs et publié dans des journaux tels que déterminés de temps à autre par le Conseil d'Administration. Les actionnaires du compartiment devant être fusionné pourront, endéans une période d'1 (un) mois à compter de la date de publication, demander soit le rachat de leurs actions, sans frais, soit l'échange de leurs actions, sans frais, contre des actions d'un compartiment non concerné par la fusion. A l'expiration de cette période d'1 (un) mois, tout actionnaire qui n'aura demandé ni le rachat ni l'échange de ses actions sera lié par la décision de fusion. Dans le cas d'une fusion avec un fonds d'investissement qui revêt la forme d'un Fonds Commun de Placement («FCP»), la décision de la fusion n'engagera que les actionnaires qui se seront prononcés en faveur de la fusion.

Si un compartiment est apporté à un compartiment d'un autre fonds d'investissement luxembourgeois, l'évaluation des actifs du compartiment sera vérifiée par le réviseur de la Société qui émettra un rapport écrit au moment de l'apport.

Un compartiment pourra être fusionné à un fonds d'investissement étranger à la condition que les actionnaires du compartiment aient approuvé la fusion à l'unanimité ou à la condition que seuls les actionnaires qui ont approuvé la fusion seront effectivement transférés au fonds d'investissement étranger.

**Art. 25. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 26. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts sont soumises aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2002 relative aux organismes de placement collectif.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la société commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

1) NORDEA BANK S.A., prénommée, trois cent quatre-vingt-cinq actions du compartiment Nordea Alternative Investment - Managed Derivatives Fund .....	385
2) NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., prénommée, cinq actions du compartiment Nordea Alternative Investment - Managed Derivatives Fund .....	5
Total: trois cent quatre-vingt-dix actions du compartiment Nordea Alternative Investment - Managed Derivatives Fund .....	390

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-neuf mille euros (39.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société s'élève à approximativement 6.000,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à sept (7) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- M. Klas Holmberg, Company Director, demeurant à Karlaplan 16, SE- 11520 Stockholm, Suède,
- M. Niels Thygesen, Professor of Economics, demeurant à Kronprinsensgade 5, DK-1114 Copenhague, Danemark,
- M. Peter Hofmann, Head of the Capital Markets Department of RAIFFEISENBANK MÜNCHEN eG, Munich, demeurant à Wörthstrasse 19, DE-81667 München, Allemagne,
- M. Alex Schmitt, Avocat, avec adresse professionnelle à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,
- M. Jhon Mortensen, Managing Director of NORDEA BANK S.A., Luxembourg, demeurant à 3, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg,
- M. Jörg Heinemann, General Manager of NORDEA BANK S.A., Luxembourg, Zürich Branch, Zürich, demeurant à Grundweg 1, CH-8103 Unterengstringen, Suisse,
- M. Danckert Mellbye, Executive Director, Nordea Investment Management, Oslo, avec adresse professionnelle à Essendropgate 9, NO-0107 Oslo, Norvège.



3. A été appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises:  
KPMG Audit, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103.590.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.  
Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Asger Olsen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, vol. 147S, fol. 20, case 2. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

P. Frieders.

(017341.3/212/976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

### **CLARTE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 86.536.

*Conseil d'administration depuis le 2 mars 2004:*

- M<sup>e</sup> Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, président;
- M<sup>e</sup> Denis Lenfant, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire;
- Madame Corinne Carraro, employée privée, demeurant à B-6780 Messancy, 13, rue Beau Site.

*Commissaire:*

- Monsieur Sébastien Kopp, comptable, demeurant à B-6750 Musson, 24, rue de la Corne au Bois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

CLARTE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101575.3/255/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

### **EXTRALUX INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 11.576.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten am  
7. Dezember 2004 um 13.30 Uhr in Luxemburg*

Die Generalversammlung nahm zur Kenntnis, daß Herr Volker Weisbrodt, Herr Dr. Rolf Gerling und Herr Dr. Joachim Theye mit Wirkung vom 7. Dezember 2004 ihre Ämter als Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft zur Verfügung stellten. Die Versammlung dankt den drei Mitgliedern für die vertrauensvolle und erfolgreiche Tätigkeit und erteilt ihnen einstimmig Entlastung.

Weiterhin beschloß die Generalversammlung, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf künftig drei Mitglieder herabzusetzen und ernannte einstimmig bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 als neue Mitglieder des Verwaltungsrates:

AURIGA S.A., Handelsregister Panama Card N<sup>o</sup>. 368606, Doc. 33959, 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama;  
KINGFISHER SERVICES S.A., Handelsregister Panama Card N<sup>o</sup>. 368576, Doc. 33774, 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama.

Ebenso einstimmig wurde Herr Kristian Groke, geb. am 1. April 1964 in Hamburg, bereits bisher Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, auf unbestimmte Dauer als neuer Präsident des Verwaltungsrates ernannt. Herr Kristian Groke kann somit die Gesellschaft für alle Rechtsgeschäfte durch seine alleinige Unterschrift vertreten.

Da aufgrund der Generalversammlung vom 10. Dezember 2003 die Ernennung eines «Dirigeant» im Sinne der Artikel 94 ff. des Gesetzes über die Versicherungs- und Rückversicherungsgesellschaften vom 6. Dezember 1991 nicht mehr erforderlich ist, wird die Ernennung von Herrn Kristian Groke als «Dirigeant» aufgehoben.

Luxembourg, den 7. Dezember 2004.

EXTRALUX INTERNATIONAL S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100406.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

**ERGONOM GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 48.243.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2004*

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100028.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

**H-G PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 851.500,- EUR.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.900.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des associés, tenue en date du 30 novembre 2004, a décidé d'accepter la démission avec effet immédiat, comme gérants de la Société, de:

- 1) Hans-Dieter Honsel,
- 2) Werner Renzel, et
- 3) Leslie Armitage.

Le conseil de gérance sera, à partir du 30 novembre 2004, composé comme suit:

- 1) Lukas Kolff, et
- 2) Christopher Minnetian.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 novembre 2004.

Pour H-G PARTICIPATIONS, S.à r.l.

C. Minnetian / L. Kolff

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100050.3/275/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

**ADHARA S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 69.714.

- Le siège social de la société est dénoncé avec effet immédiat.
- La FIDUCIAIRE DE GESTION ET DE DOMICILIATION, S.à r.l. donne la démission comme commissaire aux comptes de la société.

P. LUX

Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100980.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

**LOSTRES HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. VIRGINIA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 98.035.

L'an deux mille quatre, le vingt trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme VIRGINIA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché du Luxembourg), en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 128 du 31 janvier 2004, et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.035

L'assemblée désigne comme président Madame Beatriz Garcia, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter comme suit:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le soussigné notaire. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont dûment présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire qui peut décider ainsi valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités après examen de l'ordre jour.

3. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

(a) Changement de la dénomination sociale de la société en LOSTRES HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société.

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en LOSTRES HOLDING S.A., et en subséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: LOSTRES HOLDING S.A.».

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Garcia, F. Cannizzaro di Belmontino, A. Kamarowsky, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2005, vol. 891, fol. 10, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux (Luxembourg), le 23 février 2005

J.-J. Wagner.

(018001.3/239/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**LUXLAIT PRODUITS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.272.

*Procès verbal de réunion des associés du 23 novembre 2004*

Les deux associés CEPAL S.A. et CENTRALMARKETING, S.à r.l., se sont réunis le 10 novembre 2004 à 10.15 à Mersch/Agrocenter et ont pris acte de la démission de M. Paul Huberty comme gérant administratif de la société. Ils lui ont donné décharge pour l'exécution de son mandat et ont nommé nouveau gérant administratif Mme Andrée Maquil, employée privée, demeurant à Luxembourg, 5, rue St. Gengoul.

Le gérant administratif a la signature seule pour ce qui est de son domaine. Toutefois, pour les opérations d'une valeur supérieure à 5.000 EUR, la signature conjointe du gérant technique est requise.

Mersch, le 23 novembre 2004.

CEPAL S.A. / CENRALMARKETING, S.à r.l.

Signatures / Signature

Le conseil d'administration / Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100356.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

**LOCK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 79.755.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2004*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 avril 2003 et au 30 avril 2004.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de classe A de Madame Ann Christine Hutton Forsberg, directeur, demeurant 7, Vandrarstigen à S-16344 Spånga et de Classe B de Monsieur Carl G. Edlund, directeur général, demeurant Apartodo 106, P-2751-902 Cascais et de Monsieur Ernst Übelacker, ingénieur, demeurant 37, rue Tony Neuman à L-2241 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ELPERS & C<sup>o</sup>Réviseur d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.
- L'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100030.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

**SQUAD CAPITAL, Fonds Commun de Placement.**

*Sonderreglement SQUAD CAPITAL - Squad Value*

**Art. 1. Der Fonds.** Der Fonds SQUAD CAPITAL (der «Fonds») besteht aus einem oder mehreren Teilfonds im Sinne von Artikel 133 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen. Die Gesamtheit der Teilfonds ergibt den Fonds. Für den Fonds ist das am 30. Juli 2004 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil. Ergänzend bzw. abweichend hiervon gelten für den Teilfonds SQUAD CAPITAL- Squad Value («der Teilfonds») die Bestimmungen dieses Sonderreglements.

**Art. 2. Anlagepolitik.** Ziel der Anlagepolitik des Teilfonds ist die Erwirtschaftung eines möglichst hohen Wertzuwachses der Vermögensanlagen. Dabei können Anlageschwerpunkte sowohl im Erwerb von substanz- als auch wachstumsstarken Titeln liegen. Hierbei kann es sich um Wertpapiere von Emittenten aus dem deutschsprachigen Raum (Deutschland, Österreich und Schweiz) sowie um europäische und internationale Wertpapiere handeln.

Das Teilfondsvermögen wird vorwiegend angelegt in Aktien, Aktien- und Aktienindexzertifikaten, fest- und variabel verzinslichen Anleihen einschließlich Zerobonds, Wandelschuldverschreibungen, Optionsanleihen, deren Optionsscheine auf Wertpapiere lauten, und, sofern diese als Wertpapiere gemäß Artikel 41 des Luxemburger Gesetzes über Organismen für gemeinsame Anlagen gelten, in Genuß- und Partizipationsscheinen von Unternehmen sowie in Optionsscheinen auf Wertpapiere. Die genannten Anlagen werden an Wertpapierbörsen oder an anderen geregelten Märkten gehandelt, die anerkannt und für das Publikum offen sind und deren Funktionsweise ordnungsgemäß ist.

Daneben darf der Teilfonds bis zu 5% des Netto-Teilfondsvermögens in Anteilen von Geldmarkt-, Wertpapier-, Beteiligungs-, sowie Altersvorsorge-Sondervermögen anlegen.

Der Teilfonds kann auch zu 100% Geldmarktinstrumente, flüssige Mittel und Festgelder halten.

In geringerem Umfang kann der Teilfonds sein Nettovermögen in börsennotierte Aktien von geschlossenen Fonds (sogenannte «closed-end-funds») fremder Emittenten investieren, die unter britischem, US-amerikanischem und kanadischem Recht sowie dem Recht der übrigen EU-Staaten, der Schweiz, Japan oder Hong Kong aufgelegt wurden und hinsichtlich Risikostreuung und Anlagerichtlinien mit nach Teil I des Luxemburger Investmentgesetz vom 30. März 1988 bzw. 20. Dezember 2002 aufgelegten Investmentfonds vergleichbar sind und denjenigen des Teilfonds entsprechen. Investitionen in Derivate- und Venture-Capital Fonds sind demgemäß nicht zulässig. Closed-end-funds berechnen für das Management der von ihnen verwalteten Gelder Management- oder Verwaltungsgebühren, die aus dem Vermögen der Closed-end-funds zu zahlen sind. Diese Gebühren fallen zusätzlich und unabhängig von der Verwaltungsgebühr des Teilfonds an; soweit ein closed-end-fund von der Verwaltungsgesellschaft selbst oder einer anderen Gesellschaft, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine wesentliche unmittelbare oder mittelbare Beteiligung verbunden ist, verwaltet wird, werden dafür dem Teilfonds von der Verwaltungsgesellschaft keine Ausgabeaufschläge bzw. Rücknahmeaufschläge belastet. Dies gilt sinngemäß auch für Investments in Investmentgesellschaften.

Durch die diversifizierte Anlage in Aktien verschiedener geschlossenen Investmentfonds, deren Vermögen wiederum breit gestreut angelegt sind, ergibt sich eine besonders günstige Risikoverteilung. Da sich der Preis von Aktien geschlossener Investmentfonds nicht ausschließlich an dem Wert der in Ihrem Vermögen befindlichen Wertpapieren orientiert, sondern auch zukünftige Markterwartungen und die Angebots- und Nachfrageverhältnisse an der Börse einen Einfluß auf die Kursbildung haben, kann bei closed-end-funds eine teilweise deutlich unter dem Inhaberwert angesiedelte Kurs-

notiz (Abgeld) gegeben sein. Ziel des Teilfonds ist es, nicht nur an der Wertsteigerung des Vermögens ausgewählter geschlossenen Investmentfonds zu partizipieren, sondern auch in unterbewerteten Fondsaktien zu investieren, bei denen eine Änderung der Markteinschätzung erwartet wird.

Aktien von mittleren und kleineren Werten (sog. «Mid- und Small-Caps»), insbesondere von wachstumsorientierten Nebenwerten, enthalten neben den Chancen auf Kurssteigerungen auch besondere Risiken; sie unterliegen dem nicht vorhersehbaren Einfluß der Entwicklung der Kapitalmärkte und den besonderen Entwicklungen der jeweiligen Emittenten sowie ihrer vergleichsweise geringen Marktkapitalisierung und niedrigen Liquidität. Durch die Investition in Aktien dieser Marktsegmente kann der Anteilwert im Vergleich zu Fonds, die in hochkapitalisierten Werten investieren, überproportional schwanken.

Zur Erzielung eines höheren Gewinnpotentials der Anlage wird der Teilfonds auch in den in Absatz 2 dieses Artikels beschriebenen Wertpapieren von Emittenten aus Schwellenländern investieren. Bei Schwellenländern handelt es sich um Länder, die sich in einem Transformationsprozeß hin zu einem modernen Industriestaat befinden und deshalb in der Regel über eine besonders dynamische wirtschaftliche Entwicklung verfügen. Daraus ergibt sich erfahrungsgemäß längerfristig ein über-durchschnittliches Wachstums- und Kurssteigerungspotential. Anlagen in Schwellenländern unterliegen besonderen Risiken, die sich in starken Kursschwankungen (Volatilitäten) ausdrücken können. Diese können u.a. aus politischen Veränderungen, geringerer Liquidität der Märkte wegen niedriger Börsenkapitalisierung oder Ausfallrisiken aufgrund abweichender Usancen bei der Abwicklung von Geld- und Wertpapiergeschäften resultieren.

Je nach Börsenlage können die Anlageschwerpunkte des Teilfonds sehr unterschiedlich sein, d.h. es findet eine permanente Anpassung an die Lage an den Kapitalmärkten statt. Insbesondere kann das Teilfondsvermögen phasenweise auch vollständig in liquiden Anlagen gehalten werden.

Aktienindex- und Aktienbasket-Zertifikate sind am Kapitalmarkt begebene Inhaberschuldverschreibungen, die eine Rückzahlung unter Berücksichtigung der relevanten Indexveränderung, ggf. bis zu einem vereinbarten Höchstkurs, am jeweiligen Berechnungstag verbrieften. Der Kurs dieser Indexzertifikate richtet sich insbesondere nach dem jeweiligen Indexstand; ihre Rückzahlung nach den jeweiligen Emissionsbedingungen. Dabei unterscheiden sich Indexzertifikate von verbrieften Indexoptionen und Optionsscheinen dadurch, dass es sich nicht um Termingeschäfte handelt und die für Optionen signifikante Hebelwirkung, die Optionsprämie und der Ausübungspreis fehlen.

Im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen und Einschränkungen ist der Erwerb oder die Veräußerung von Optionen, Futures und der Abschluß sonstiger Termingeschäfte sowohl zur Absicherung gegen mögliche Kursrückgänge auf den Wertpapiermärkten als auch zur Renditeoptimierung gestattet. Mit dem Einsatz von Derivaten können aufgrund der Hebelwirkung erhöhte Risiken verbunden sein.

### **Art. 3. Anteile**

1. Die Anteile werden in Globalurkunden verbrieft; ein Anspruch auf die Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.
2. Anteile am Teilfonds sind frei übertragbar.

### **Art. 4. Währung, Ausgabe, Rücknahme und Umtausch von Anteilen**

1. Die Währung des Teilfonds ist der Euro.
2. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements zzgl einer Verkaufsprovision von bis zu 5%. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen. Er ist innerhalb von 3 Luxemburger Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar.
3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.
4. Der Umtausch von Anteilen erfolgt auf der Grundlage des Anteilwertes der betreffenden Anteilklassen beziehungsweise der betreffenden Teilfonds. Dabei kann eine Umtauschprovision zugunsten der Vertriebsstelle des Teilfonds erhoben werden, in den getauscht werden soll. Wird eine Umtauschprovision erhoben, so beträgt diese höchstens 1% des Anteilwertes des Teilfonds, in welche(n) der Umtausch erfolgen soll; eine Nachzahlung der etwaigen Differenz zwischen den Verkaufsprovisionen auf die Anteilwerte der betreffenden Teilfonds bleibt hiervon unberührt.

**Art. 5. Ertragsverwendung.** Die vereinnahmten Dividenden- und Zinserträge sowie sonstige ordentliche Erträge werden nach Maßgabe der Verwaltungsgesellschaft grundsätzlich thesauriert.

Die Verwaltungsgesellschaft kann jedoch neben den ordentlichen Nettoerträgen die realisierten Kapitalgewinne, die Erlöse aus dem Verkauf von Bezugsrechten und/oder die sonstigen Erträge nicht wiederkehrender Art abzüglich realisierter Kapitalverluste, ausschütten.

**Art. 6. Depotbank und Zentralverwaltung.** Depotbank und Zentralverwaltung ist die BANQUE DE LUXEMBOURG, eine Bank im Sinne des Luxemburger Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor.

### **Art. 7. Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Teilfondsvermögens**

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, aus dem Vermögen des Teilfonds ein Entgelt von bis zu 1,5% p.a. des Netto-Vermögens des Teilfonds zu erhalten, das auf der Basis des durchschnittlichen Netto-Teilfondsvermögens während des entsprechenden Kalendermonats pro rata temporis zu berechnen und monatlich nachträglich auszuzahlen ist.
2. Ferner ist die Verwaltungsgesellschaft berechtigt, ein erfolgsabhängiges Entgelt von 10% p.a. des Wertzuwachses des Teilfonds zu erhalten. Das Entgelt wird an jedem Bewertungstag berechnet und jährlich ausgezahlt. In einem Geschäftsjahr netto erzielte Wertminderungen werden auf das nächste Geschäftsjahr vorgetragen; im Falle von Verlustvorträgen fällt das Erfolgshonorar erst an, wenn diese vollständig ausgeglichen sind.
3. Für die Abgeltung der mit der laufenden Betreuung der Anteilinhaber verbundenen Kosten ist die Verwaltungsgesellschaft berechtigt, aus dem Vermögen des Teilfonds eine Betreuungsgebühr von bis zu 0,42% p.a. des Netto-Vermögens des Teilfonds zu erhalten, das auf der Basis des durchschnittlichen Netto-Teilfondsvermögens während des entsprechenden Kalendermonats pro rata temporis zu berechnen und monatlich nachträglich auszuzahlen ist.

4. Die Depotbank und Zentralverwaltung erhält aus dem Vermögen des Teilfonds:

a) Ein Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank und Zentralverwaltungsstelle in Höhe der in Luxemburg üblichen Sätze als jährlich gerechneter Prozentsatz von bis zu 0,91% p.a. des Netto-Teilfondsvermögens, das auf der Basis des Teilfondsvermögens am Ende des entsprechenden Kalendermonats pro rata temporis berechnet und monatlich nachträglich ausgezahlt wird;

b) Eine Bearbeitungsgebühr für die Tätigkeit als Depotbank von bis zu EUR 100 pro Wertpapiertransaktion;

a. c) Kosten und Auslagen, die der Depotbank aufgrund einer zulässigen und marktüblichen Beauftragung Dritter mit der Verwahrung von Vermögenswerten des Teilfonds gemäß Artikel 3 Absatz 3 des Verwaltungsreglements entstehen;

**Art. 8. Rechnungsjahr.** Das Rechnungsjahr endet jedes Jahr am 31. Dezember, erstmals am 31. Dezember 2005.

**Art. 9. Dauer des Teilfonds.** Der Teilfonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Die Verwaltungsgesellschaft kann den Teilfonds auflösen, sofern das Netto-Teilfondsvermögen unter einen Betrag von Euro 1,5 Mio. fällt, welcher von der Verwaltungsgesellschaft als Mindestbetrag für die Gewährleistung einer effizienten Verwaltung angesehen wird.

**Art. 10. Inkrafttreten.** Das Sonderreglement sowie dessen Änderungen treten am Tag ihrer Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 1. März 2005.

AXXION S.A. / BANQUE DE LUXEMBOURG

Die Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2005, réf. LSO-BC00226. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018862.2//124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

**NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 78.754.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg, le 3 décembre 2004*

- La démission de la société EASIT S.A. en tant que commissaire-aux-comptes est acceptée et décharge lui est donnée.

- Monsieur Crotta Giorgio, Monsieur Franzina Federico, Monsieur Moraldi Riccardo, Monsieur di Vincenzo Fabio et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. La société ERNST & YOUNG S.A. est renommée réviseur pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui sera appelée à approuver les comptes sociaux au 30 juin 2005.

Pour la NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100377.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

**BEVERLY INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 74.129.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 novembre 2004*

\* Changement des pouvoirs de signatures A et B de manière suivante:

- Monsieur Renaud Florent, directeur de sociétés, demeurant à CH-1206 Genève, 26, rue de l'Athénée passe du pouvoir de «signature B» au pouvoir de «signature A».

- Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau passe du pouvoir de «signature A» au pouvoir de «signature B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101794.3/1629/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

**PFIZER ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 15.100.100,- USD.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 50.712.

Le Conseil de Gérance de la Société, a décidé, lors de sa réunion du 22 septembre 2004 de nommer Mme Carol Stuckley en qualité de Gérant jusqu'à l'approbation des comptes de l'année 2004, en remplacement de Mme Camilla Uden, Gérant démissionnaire.

Le Conseil de gérance est donc composé comme suit à partir du 22 septembre 2004:

Gérant Principal:

1. Scott Cheshareck, né le 27 novembre 1959 en Illinois (USA) résidant 49 rue Nic Martha, L-2133 Luxembourg (Luxembourg).

Gérants:

1. Guy Kersch, né le 24 octobre 1952 à Luxembourg, résidant 31 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Luxembourg);
2. John Mancuso, né le 25 janvier 1951 à New York (USA), résidant 4 Muncee Court, Holmdel, New Jersey 07733 (USA);
3. Anthony J Maddaluna, né le 5 novembre 1952 à Brooklyn, New York (USA), résidant 575 Grant Road, North Salem, New York 10560 (USA);
4. Randy Witrick, né le 16 janvier 1957 à Hempstead, New York (USA), résidant 15 Schooner Road, Northport, New York 11768 (USA);
5. Ciaran Keaney, né le 29 juillet 1965 à Dublin (Ireland), résidant Clonleigh, Kinsdale, Co Cork (Ireland);
6. Gary Harbour, né le 19 juin 1956 au Texas (USA) résidant 16, rue des Muguets, L-8035 Strassen (Luxembourg);
7. Bertrand Boullard, né le 6 décembre 1953 à Caen (France), résidant 9 bis, rue du Perche, F-75003 Paris, France;
8. Carol Stuckley, née le 20 septembre 1955 en Pennsylvanie (USA), résidant au 852 Washington Crossing Road, Newton, PA 18940, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PFIZER ENTERPRISES, S.à r.l.*

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02933. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100044.3/275/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

**EURO ESTATE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 88.298.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Signature.

(101482.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

**INTERNATIONAL PATENT DEVELOPMENT AND TRADE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 96.669.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Monsieur Alfred Degen et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101833.3/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

**CHARLENE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 73.319.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(101500.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

---

**LUXCOMMUNICATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 29.793.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(101501.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

---

**SIBELGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 23.151.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101504.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

---

**M.D.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.870.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101506.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

---

**LUX DIVERSITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 95.747.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 19 septembre 2003*

De coopter Monsieur Michel Vincens de Tapol, né le 27 novembre 1944 à Paris 16<sup>e</sup>, demeurant à Logis de Belendroit, Saint Sulpice de Cognac (France) en remplacement de Monsieur Reiland au poste d'administrateur. Il terminera le mandat de Monsieur Jean-Paul Reiland, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004. La cooptation de Monsieur Michel Vincens de Tapol sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

LUX DIVERSITY S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101888.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

---



**TECTUM IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 9, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 100.657.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2004*

L'an deux mille quatre, le trente novembre, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme TECTUM IMMOBILIER S.A. avec siège social à Esch-sur-Alzette, 9, Rue de l'Alzette, constituée suivant acte reçu par le Notaire Maître Robert Schuman à Differdange, en date du 4 mai 2004.

Ont comparu:

1. Duarte Oliveira Ferreira, Mafalda Maria  
Demeurant à L-4341 Esch-sur-Alzette
2. Duarte Oliveira Ferreira, Ana Maria  
Demeurant à L-4341 Esch-sur-Alzette
3. Ferreira Cardoso, Marco Manuel  
Demeurant à L-4341 Esch-sur-Alzette
4. Branko, Rogan  
Demeurant à L-2651 Luxembourg

Le contenu de l'ordre du jour est comme suit:

1. Sortie de la Présidente du Conseil d'Administration Duarte Oliveira Ferreira, Mafalda Maria  
Demeurant à Esch-sur-Alzette (L-4341), à partir du 30 novembre 2004, pour motifs personnels - (absente)
2. L'assemblée désigne au poste de Présidente du Conseil d'Administration Duarte Oliveira Ferreira, Ana Maria, demeurant à Esch-sur-Alzette (L-4341), et ceci à partir du 30 novembre 2004  
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en date du 30 novembre 2004

M. M. Duarte Oliveira Ferreira / A. M. Duarte Oliveira Ferreira

M. M. Ferreira Cardoso / R. Branko

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03309. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100143.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

---

**ERASEC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 12.537.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(100979.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

---

**ERASEC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 12.537.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(100977.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

---

**ERASEC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 12.537.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(100975.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

---

**TECHNOSENCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 104.580.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056,

2) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605,

lesquelles sociétés sont ici représentées par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

en vertu de deux procurations sous seing privée lui délivrées à Luxembourg, le 26 novembre 2004, lesquelles procurations, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de TECHNOSENCE S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services et la mise en relation clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,00 EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il peut signer tous actes d'achat, d'échange ou de vente d'immeubles, emprunter, avec ou sans garantie, consentir toutes sûretés hypothécaires ou autres sur les biens sociaux au profit de tous instituts de crédits, renoncer à tous privilèges du vendeur avant comme après paiement du prix de vente, consentir toutes mainlevées ou postpositions.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature unique de l'administrateur délégué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1<sup>er</sup> exercice commencera aujourd'hui - même pour finir le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, prédite, cinquante actions .....	50
2) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, prédite, cinquante actions .....	50
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constataion*

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Estimation du coût*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.440,00 EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056.

2) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 85.664.

3) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605.

La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. est nommée administrateur-délégué.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Est nommé commissaire:

La société FID'AUDIT LIMITED, avec siège social à Belize City - Belize, Jasmine Court, 35 A Regent Street, inscrite au IBC INTERNATIONAL BUSINESS COMPANY à Belize le 14 janvier 2002 sous le numéro 23.869.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2010.

2) Le siège de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Krimou, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, vol. 22 CS, fol. 77, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

J.-P. Hencks.

(10 0563.3/216/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

### **LINXX SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 11.766.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten am  
7. Dezember 2004 um 12.30 Uhr in Luxemburg*

Die Generalversammlung nahm zur Kenntnis, daß Herr Volker Weisbrodt und Herr Ralf Kühnel mit Wirkung vom 7. Dezember 2004 Ihre Ämter als Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft zur Verfügung stellten. Die Versammlung dankt beiden für die vertrauensvolle und erfolgreiche Tätigkeit und erteilt beiden ausscheidenden Mitgliedern einstimmig Entlastung.

Weiterhin ernannte die Generalversammlung einstimmig bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 als neue Mitglieder des Verwaltungsrates:

AURIGA S.A., Handelsregister Panama Card N°. 368606, Doc. 33959, 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama;

KINGFISHER SERVICES S.A., Handelsregister Panama Card N°. 368576, Doc. 33774, 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama.

Ebenso einstimmig wurde Herr Kristian Groke, geb. am 1. April 1964 in Hamburg, bereits bisher Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, auf unbestimmte Dauer als Präsident des Verwaltungsrates ernannt. Herr Kristian Groke kann somit die Gesellschaft für alle Rechtsgeschäfte durch seine alleinige Unterschrift vertreten.

Luxembourg, den 7. Dezember 2004.

LINXX SERVICES S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100410.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

### **BAU CONCEPT & CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-4776 Pétange, 2, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 60.809.

L'an deux mille quatre, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAU CONCEPT & CONSTRUCTIONS S.A., ayant son siège social à Pétange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 60.809, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 15 septembre 1997, publié au Mémorial C n° 700 du 12 décembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 13 février 2001, publié au Mémorial C n° 833 du 2 octobre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Richard Sturm, juriste, demeurant à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville,

qui désigne comme secrétaire Madame Brigitte Jaquemin, sans état, demeurant à B-6792 Battincourt, 32, rue de l'Etang.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Kintziger, entrepreneur, demeurant B-6792 Battincourt, 32, rue de l'Etang.

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2) Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec le procurations paraphées 'ne varietur' par les mandataires.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant le présente assemblée.

IV) Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Eric Kintziger, entrepreneur, demeurant B-6792 Battincourt, 32, rue de l'Etang.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de ses fonctions, y compris ceux inscrits aux articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur pourra accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, même dans les cas où une telle autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire des avoirs sociaux et il pourra s'en référer au bilan.

Pour des opérations particulières, il pourra déléguer, sous sa responsabilité, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera à un ou plusieurs mandataires pour une période qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu de Nous, notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: R. Sturm, B. Jacquemin, E. Kintziger, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, vol. 145 S, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

J.-P. Hencks.

(100684.3/216/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

**DE LONGHI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.482.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

DE LONGHI HOLDING S.A.

A. Schaus / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(100897.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

**DE LONGHI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.482.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

DE LONGHI HOLDING S.A.

A. Schaus / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(100900.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

10254

**CADIMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 54.329.

*Résiliation de la convention de services et de domiciliation*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. résilie la convention de services et de domiciliation conclue en date du 18 juin 2001 la liant à la société sous rubrique, ceci avec effet au 29 octobre 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Manager

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX03112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100782.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

**ADHICA HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 70.042.

- Le siège social de la société est dénoncé avec effet immédiat.

- La FIDUCIAIRE DE GESTION ET DE DOMICILIATION, S.à r.l. donne sa démission comme commissaire aux comptes de la société.

P. Lux

Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100983.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

**COM7 EVOLUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. CAN INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 85.786.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société S.E.D.I. INC., avec siège social à Delaware-19958-9776 Lewes, County of Sussex, 25, Greystone Manor, ici représentée par Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée Luxembourg, le 22 novembre 2004,

laquelle procuration est restée annexée à un acte de constitution reçu par le notaire soussigné en date de jour.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci- ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- qu'elle est seule et unique associée de la société à responsabilité limitée dénommée CAN INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 742 du 15 mai 2002.

- qu'en tant que telle elle prend les résolutions suivantes sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

L'article 3 des statuts relatif à l'objet social est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'activité d'agent commercial indépendant ou d'agent d'usines, la représentation commerciale de tiers, les activités de marketing, de promotion des ventes, la création et l'animation de réseaux de ventes, pour compte de tiers.

La société a également pour objet la prise de participation au sens le plus large dans toute société d'un objet semblable ou différent du sien, elle pourra prendre toutes mesures de nature à valoriser sa participation dans ces sociétés, notamment souscrire à leurs emprunts obligatoires ou non, leur consentir des avances de fonds et s'intéresser à leur gestion journalière au travers de l'exécution de mandats d'administrateurs ou de mission de consultant au sens le plus large.

Elle pourra également mettre tous types d'immeubles, de matériels au sens le plus large, véhicules ou moyens de transports divers, à titre gratuit ou onéreux, à la disposition de ses filiales.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

*Deuxième résolution*

La dénomination de la société est modifiée en celle de COM7 EVOLUTION et en conséquence l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de COM7 EVOLUTION, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M.-P. Thibo, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, vol. 22 CS, fol. 67, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

J.-P. Hencks.

(100686.3/216/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

---

**COM7 EVOLUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CAN INTERNATIONAL S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 85.786.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, en date du 13 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

(100687.3/216/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

---

**BATIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.827.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01219, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Pour la société BATIMMO S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(100891.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

---

**BATIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.827.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01218, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Pour la société BATIMMO S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(100889.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

---

**BATIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.827.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01216, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Pour la société BATIMMO S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(100886.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

---

**NAEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 104.849.

## STATUTES

In the year two thousand four, on the ninth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr. Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr. Michel van Krimpen, director, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorney-in-fact A and director.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name NAEL, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred euros (100.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.



**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros (1,250.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Michel van Krimpen, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondé de pouvoirs A et d'administrateur.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination NAEL, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

*Décisions de l'Associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Boersen, M. van Krimpen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 décembre 2004, vol. 429, fol. 67, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(103375.3/242/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

**PAMUSHANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 78.232.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(100895.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

**PAMUSHANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 78.232.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(100876.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

**MILTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 29.103.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2004*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02891. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(101828.3/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

**DECLIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 133, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 50.424.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101734.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

---

**DECLIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 133, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 50.424.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101732.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

---

**MILLENNIUM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 34.423.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour MILLENNIUM S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(101460.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

---

**WALESPART HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 98.576.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

WALESPART HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(101466.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

---

**VEVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 75.549.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

VEVA S.A.

Signatures

Administrateurs

(101471.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

---

**STARLIFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 57.346.

L'an deux mille quatre, le huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de STARLIFE S.A., R. C. Numéro B 57.346 ayant son siège social à Luxembourg au 4, rue du Marché aux Herbes, constituée par acte de Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 122 du 13 mars 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 24 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1703 du 28 novembre 2002.

La séance est ouverte à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million trente-cinq mille quatre cents euros (EUR 1.035.400,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Décision commune de l'assemblée générale des actionnaires et de l'assemblée générale des obligataires de la Société visant à la conversion anticipée de l'emprunt obligataire convertible émis en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires en date du 20 décembre 1996, à concurrence de vingt-sept mille huit cent soixante (27.860) obligations.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quatre millions six cent cinquante-deux mille six cent vingt euros (EUR 4.652.620,-) par conversion de vingt-sept mille huit cent soixante (27.860) obligations convertibles d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune, pour le porter de son montant actuel d'un million trente-cinq mille quatre cents euros (EUR 1.035.400,-) représenté par six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune à cinq millions six cent quatre-vingt-huit mille vingt euros (EUR 5.688.020,-) avec émission correspondante de vingt-sept mille huit cent soixante (27.860) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune.

3. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trois millions huit cent trente-trois mille six cent cinquante-deux euros (EUR 3.833.652,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions six cent quatre-vingt-huit mille vingt euros (EUR 5.688.020,-) représenté par trente-quatre mille soixante (34.060) actions d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune à neuf millions cinq cent vingt et un mille six cent soixante-douze euros (EUR 9.521.672,-) avec émission correspondante de vingt-deux mille neuf cent cinquante-six (22.956) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune.

4. Souscription et libération par un apport en nature.

5. Fixation du capital autorisé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

6. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts.

7. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires de la Société, d'un commun accord avec l'assemblée générale des obligataires de la société se prononçant sur le vu d'un état résumant la situation active et passive de la société en date du 23 septembre 2004 ainsi que d'un rapport du conseil d'administration justifiant les mesures proposées en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004, l'obligataire unique ayant accepté de se réunir par son mandant sans convocation préalable, approuve la conversion anticipée de l'emprunt obligataire convertible émis en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 décembre 2001, à concurrence de vingt-sept mille huit cent soixante (27.860) obligations.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de quatre millions six cent cinquante-deux mille six cent vingt euros (EUR 4.652.620,-) par conversion de vingt-sept mille huit cent soixante (27.860) obligations convertibles d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune, pour le porter de son montant actuel d'un million trente-cinq mille quatre cents euros (EUR 1.035.400,-) représenté par six

mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune à cinq millions six cent quatre-vingt-huit mille vingt euros (EUR 5.688.020,-) avec émission correspondante de vingt-sept mille huit cent soixante (27.860) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune.

Ladite augmentation de capital a été intégralement souscrite par la société COMPAGNIA FIDUCIARIA NAZIONALE SPA, ayant son siège social Galleria De Cristoforis 3, Milan, Italie et intégralement libérée par conversion de vingt-sept mille huit cent soixante (27.860) obligations convertibles d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167) chacune, émises en vertu d'une décision de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 28 décembre 2001, au taux de conversion d'une action pour une obligation, le souscripteur étant l'obligataire unique.

Le souscripteur unique, la société COMPAGNIA FIDUCIARIA NAZIONALE SPA, préqualifiée, est ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 26 novembre 2004,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire sousigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de trois millions huit cent trente-trois mille six cent cinquante-deux euros (EUR 3.833.652,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions six cent quatre-vingt-huit mille vingt euros (EUR 5.688.020,-) représenté par trente-quatre mille soixante (34.060) actions d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune à neuf millions cinq cent vingt et un mille six cent soixante-douze euros (EUR 9.521.672,-) avec émission correspondante de vingt-deux mille neuf cent cinquante-six (22.956) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune.

Les vingt-deux mille neuf cent cinquante-six (22.956) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune ont été intégralement souscrites par la société COMPAGNIA FIDUCIARIA NAZIONALE SPA, préqualifiée, et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société STARLIFE S.A., d'un montant total de trois millions huit cent trente-trois mille six cent cinquante-deux euros (EUR 3.833.652,-).

Le souscripteur unique, la société COMPAGNIA FIDUCIARIA NAZIONALE SPA, préqualifiée, est ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 26 novembre 2004,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire sousigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 6 décembre 2004 par la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard et Klein, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

#### *Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de EUR 3.833.652,00 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'augmentation de capital de EUR 3.833.652,00 à réaliser.»

#### *Quatrième résolution*

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

#### *Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf millions cinq cent vingt et un mille six cent soixante-douze (EUR 9.521.672) divisé en cinquante-sept mille seize (57.016) actions d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 8 décembre 2004 au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-huit heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, vol. 146S, fol. 8, case 10. – Reçu 84.862,72 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(103611.3/230/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

**STARLIFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 57.346.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1640 du 8 décembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(103612.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

**IDR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 50.781.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

IDR HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(101478.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

**TRISPORT 69-77 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6941 Niederanven, 15, rue de Münsbach.

R. C. Luxembourg B 104.846.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur Charles Wirtz, employé privé, demeurant à L-6769 Grevenmacher, 13, am Weiher.

2.- La société à responsabilité limitée TRISPORT, S.à r.l., avec siège social à L-6450 Echternach, 31, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 95.695, ici représentée par son gérant Monsieur Larry Conklin, indépendant, demeurant à L-6212 Consdorf, 63, rue Hicht.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TRISPORT 69-77 S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Niederanven.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.



Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce d'articles de sport et de vélos avec accessoires.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes autres sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

La cession d'actions entre actionnaires est libre.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires. Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord unanime, le prix de rachat se calcule d'office sur la base des fonds propres du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire les actions ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts desdits héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus de faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué qui possède un droit de co-signature obligatoire ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur Charles Wirtz, employé privé, demeurant à L-6769 Grevenmacher, 13, am Weiher, cinquante actions .....	50
2.- La société à responsabilité limitée TRISPORT, S.à r.l., avec siège social à L-6212 Consdorf, 63, rue Hicht, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 95.695, cinquante actions .....	50
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, agissant comme dit ci-avant, représentant l'entière du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Larry Conklin, indépendant, demeurant à L-6212 Consdorf, 63, rue Hicht.
  - b) Monsieur Charles Wirtz, employé privé, demeurant à L-6769 Grevenmacher, 13, am Weiher.
  - c) Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

- 4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-6941 Niederanven, 15, rue de Münsbach.

6.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un directeur.

7.- Est nommé administrateur-délégué de la société Monsieur Larry Conklin, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2009, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants, agissant comme dit ci-avant, ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Wirtz, L. Conklin, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 6 décembre 2004, vol. 358, fol. 37, case 9. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): D. Speller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 décembre 2004.

H. Beck.

(103372.3/201/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

**SOBER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 74.370.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02292, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Signature.

(101485.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

**GESTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 78.439.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 29 mars 2005 à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2004.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00716/584/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**FINAMI 443 HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.648.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 29 mars 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (00392/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**C.P.O. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.895.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 29 mars 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (00393/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**SARASIN INVESTMENTFONDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
H. R. Luxemburg B 40.633.

Die Aktionäre der SARASIN INVESTMENTFONDS SICAV werden hiermit gebeten, an der

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

teilzunehmen, welche in Luxemburg im Hauptsitz der BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, am 29. März 2005 um 11 Uhr stattfinden wird.

Folgende Punkte stehen auf der Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Berichte
  - a) des Verwaltungsrats
  - b) der Revisionsgesellschaft.
2. Genehmigung der Vermögensaufstellung sowie der Veränderungen des Reinvermögens für den Zeitraum bis zum 31. Dezember 2004.
3. Entlastung des Verwaltungsrats für seine Tätigkeit im Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2004.
4. Wahl des Verwaltungsrats bis zur ordentlichen Jahreshauptversammlung in 2010.
5. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Jahreshauptversammlung in 2006.
6. Verwendung des Reingewinns.
7. Verschiedenes.

Beschlüsse der Versammlung erfordern kein Quorum und werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Vollmachtsformulare werden den Eignern von Namensanteilen zugesandt und können an folgende Adressen zurückgeschickt werden:

Luxemburg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Investmentfondsabteilung, L-2951 Luxembourg  
Schweiz: BANK SARASIN & Cie AG, Abt. FOP, Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel  
Deutschland: SARASIN DEUTSCHLAND GmbH, Friedrichstrasse 9, D-80801 München

SARASIN INVESTMENTFONDS SICAV

*Der Verwaltungsrat*

I (00636/755/31)

**LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.689.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 29 mars 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (00395/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**ING (L) DYNAMIC, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 52.519.

Les actionnaires sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à I-2965 Luxembourg, le mardi 29 mars 2005 à 16.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (00497/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**ING (L) TECHNIX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 53.127.

Les actionnaires sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à I-2965 Luxembourg, le mardi 29 mars 2005 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (00498/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**PERFORMA FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 33.407.

The shareholders of PERFORMA FUND SICAV, sub-funds:  
Performa Fund HNW Performa European Equities  
Performa Fund HNW Performa US Equities  
Performa Fund HNW Performa Asian Equities  
Performa Fund HNW Performa International Fixed Income (EURO)  
Performa Fund HNW Performa USD International Fixed Income  
Performa Fund HNW US Real Estate Securities  
are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held at the Company's registered office at 26, avenue de la Liberté, L-2019 Luxembourg at 11 a.m. on 29th March, 2005 with the following agenda.

*Agenda:*

1. To hear and approve the Director's and the Auditor's reports;
2. To approve the annual accounts for the year ended 31st December 2004;
3. To approve the allocation of the results;
4. To grant discharge to the Directors and to the Auditor for the proper performance of their duties;
5. Statutory re-election;
6. Miscellaneous.

The resolutions will be passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

The Shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the Registered Office of the Company not later than twenty-four hours before the meeting.

I (00635/520/27)

*The Board of Directors.*

**LUX INTERNATIONAL STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 52.470.

The Board of Directors of the above mentioned SICAV is pleased to invite the Shareholders of the SICAV to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on March 29, 2005 at 10.00 a.m., at the Registered Office of the SICAV, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Nomination of the Chairman of the Meeting
2. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
3. Approval of the annual accounts as at December 31, 2004.
4. Approval to carry forward the net profit for each of the sub-funds for the financial year ending on December 31, 2004, after having paid a dividend per distribution share (Private Class) of the Sub-Fund Income Euro:
  - EUR 31 for the financial year ending on December 31, 2003
  - EUR 29 for the financial year ending on December 31, 2004
5. Discharge of the Directors in respect of the performance of their duties during the financial year ending on December 31, 2004.
6. Statutory elections:
  - Acceptance of the resignation of Mr. Frédéric van Swieten on June 29, 2004.
  - Acceptance of the resignation of Mr. Rune Sagbraaten on February 28, 2005.
  - Election of Mr. Dirk Evenepoel as new Director of the SICAV.
  - Re-appointment of Mrs. Marie-Claire Achenne, Mr. Michel De Robillard, Mr. Pierre Huot, Mr. Charles Hamer, Mr. Jacques Mahaux, Mr. Thierry Rochelle and Mr. Hugh Russel as Directors of the SICAV until the next Annual General Meeting in 2006.
  - Re-appointment of DELOITTE S.A. as Independent Auditors of the SICAV until the next Annual General Meeting in 2006.
7. Any other business.

The annual report as at December 31, 2004 will be sent upon request.

The resolutions on the agenda of the Annual General Meeting require no quorum will be taken at the simple majority of the shareholders present or represented and voting.

Shareholders intending to attend the Annual General Meeting should inform the Registered Office of the SICAV on March 24, 2005 at the latest. Shareholders not being able to attend the Annual General Meeting personally, have the possibility to be represented by proxy. Proxy forms are available at the Registered Office of the SICAV.

I (00742/755/33)

*The Board of Directors.*

**AFFORD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.965.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on March 30, 2005 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at August 31, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Resignation of all Directors and of the Statutory Auditor and appointment of their replacements
5. Special Discharge of the Directors and of the Statutory Auditor for the period from September 1, 2004 until the present Extraordinary General Meeting
6. Transfer of the corporate seat
7. Miscellaneous.

I (00681/795/18)

The Board of Directors.

**DWS EuroChance GARANT, Fonds Commun de Placement.**

Die Ausgabe von neuen Anteilen an dem Sondervermögen wird zum 14. März 2005 eingestellt. Die bis zum Orderannahmeschluss (13.30 Uhr) eingehenden Orders werden jeweils noch berücksichtigt.

Der Fonds wird fristgerecht zum 29. März 2005 aufgelöst. Die Anleger können bis zum 21. März 2005 ihre Fondsteile zurück geben.

Luxemburg, März 2005.  
(00740/673/9)

DWS INVESTMENT S.A.

**DWS RENDITE 2005, Fonds Commun de Placement.**

Die Ausgabe von neuen Anteilen an dem Sondervermögen wird zum 31. März 2005 eingestellt. Die bis zum orderannahmeschluss (13.30 Uhr) eingehenden Orders werden jeweils noch berücksichtigt.

Der Fonds wird fristgerecht zum 30. Dezember 2005 aufgelöst.

Luxemburg, März 2005  
(00741/673/8)

DWS Investment S.A.

**PRO FONDS (LUX) SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxembourg B 45.890.

Die Aktionäre der PRO FONDS (LUX) SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 29. März 2005 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Gewinnverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

I (00708/755/25)

Der Verwaltungsrat.

10272

**MONTEFIN S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.153.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 29 mars 2005 à 10.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Transfert du siège social
8. Divers

I (00734/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**UTOPIA S.A., Société Anonyme.**  
**Capital social: 5.826.975,- EUR.**  
Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 29.756.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi, le 24 mars 2005 à 10 heures au siège social de la société, 45, avenue J.F. Kennedy, à Luxembourg-Kirchberg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé de l'exercice 2004
2. Lecture des rapports du réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2004
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux administrateurs
6. Désignation du réviseur d'entreprises
7. Nominations statutaires
8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
9. Divers.

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 17 statuts, déposer leurs titres pour jeudi, le 17 mars 2005 au plus tard, auprès de la BANQUE DEXIA-BIL à Luxembourg.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire dans les conditions déterminées par l'article 17 des statuts; les procurations doivent être déposées au siège social de la société, vendredi, le 18 mars 2005 au plus tard.

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Simon

*Président*

II (00523/2771/29)